
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 mars 2019
13 h**

**Séance tenue le lundi 25 mars 2019
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

M. Benoit Langevin.

AUTRES PR SENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur g n ral
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-r dactrice
Mme Lynne Tr panier, Conseill re - Analyse et contr le de gestion

Avant de d clarer la s ance ouverte, la pr sidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconna tre que nous sommes sur un territoire autochtone mill naire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Trait  de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalit  en ce territoire non c d . Elle c de la parole   la mairesse de Montr al, Mme Val rie Plante, qui souhaite adresser quelques mots en solidarit  avec la nation n o-z landaise   la suite de la tuerie survenue dans des mosqu es le 15 mars dernier.

La mairesse de Montr al remercie la pr sidente du conseil de lui permettre de prendre la parole pour exprimer, au nom des Montr alais, ses plus sinc res sympathies aux N o-Z landais   la suite de la trag die qui a men  au d c s de 50 personnes de confession musulmane qui ont  t  froidement abattues durant la pri re du vendredi, dans des mosqu es, le 15 mars dernier en Nouvelle-Z lande. La mairesse de Montr al poursuit et invite tous les membres du conseil, les conseill res et les conseillers de ville, les conseill res et les conseillers d'arrondissement qui ont le privil ge d'avoir une tribune   faire preuve de retenue car c'est un devoir et une responsabilit  de participer de fa on constructive   tous d bats de soci t . Elle invite les membres du conseil   observer une minute de silence   la m moire des victimes et de leur famille qui porteront les s quelles de ce drame toute leur vie durant.

Au chapitre des célébrations internationales, la présidente du conseil signale les événements suivants : le 8 mars 2019 « Journée internationale des femmes »; le 20 mars 2019 « Journée internationale de la Francophonie », le 21 mars 2019 « Journée mondiale de la poésie » et informe les membres du conseil que les gagnants du concours de poésie sont présents au balcon et qu'ils viendront plus tard en faire lecture. La présidente du conseil mentionne finalement que le 21 mars 2019 est la « Journée pour l'élimination de la discrimination raciale ». Elle souligne les anniversaires de naissance des conseillères et d'un conseiller pour le mois de mars, à savoir : Giuliana Fumagalli, Mary Deros, Michel Bissonnet ainsi que Christine Gosselin et souhaite un joyeux anniversaire à toutes et à tous.

La présidente du conseil poursuit et souligne la présence d'invités d'honneur au balcon, à savoir le consul général du Japon, M. Osamu Izawa, qui est accompagné de M. Denis Bergeron et de Mme Lucie Lavoie, conseillère aux affaires internationales de la Ville de Montréal et les remercie de leur présence. Elle souligne aussi la présence toute particulière de Mme Geneviève Hamelin qui occupe le poste de présidente du conseil municipal de la Ville de Québec et de présidente de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec, élue pour la première fois en 2009 à titre de conseillère municipale dans l'arrondissement 1 – La Cité Limoilou, district 5 Maizarets-Lairet et réélue en 2013 et en 2017. La présidente du conseil informe les membres que Mme Hamelin passera la journée à Montréal pour partager les meilleures pratiques sur la participation citoyenne et espère que Mme Hamelin retournera à Québec inspirée. Elle la remercie de sa présence et lui souhaite une bonne journée à Montréal.

La présidente du conseil rappelle aux membres du conseil que le Bureau de la présidence du conseil a débuté la semaine dernière une consultation portant sur la période de question du public qui concerne toutes les Montréalaises et tous les Montréalais dans l'optique d'améliorer, de rendre plus participative et plus inclusive cette période de temps accordée aux citoyennes et aux citoyens afin qu'ils puissent faire part directement de leurs doléances à leurs élus.es. Elle poursuit et indique que la consultation sera itinérante et pilotée par elle-même et qu'elle sera accompagnée par l'ensemble des commissaires de la Commission de la présidence du conseil lors des prochains déplacements qui auront lieu dans quatre arrondissements, soit le 24 avril dans les locaux de l'organisme Alpa, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve; le 30 avril au Cégep Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Saint-Laurent; le 1^{er} mai à la bibliothèque interculturelle de Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce; et le 15 mai prochain au Y des femmes de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie et elle invite la population à participer en grand nombre.

La présidente du conseil poursuit et invite les membres du conseil à accueillir, dans le cadre de la Journée mondiale de la poésie, les gagnants du concours « 12 poèmes pour Montréal », auquel participe le Bureau de la présidence et qui est destiné aux élèves de 4^e et 5^e secondaires des écoles publiques francophones et anglophones de Montréal, qui avait pour thème cette année « Montréal, rêver Montréal ». La présidente indique que, pour cette 5^e édition, le Bureau de la présidence du conseil en collaboration avec le Conseil des arts de Montréal et l'organisme *Poetry In Voice / Les Voix de la poésie* présentent l'exposition des 12 poèmes finalistes au Conseil des arts de Montréal. La présidente du conseil présente à l'assemblée les deux lauréats du concours : M. Lukas Giroux-Gonçalves, de l'école Eulalie-Durocher, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour son poème « Maternité urbaine » et M. Chris Quon, de l'école English Montreal, pour son poème « Not a dream » qui, à tour de rôle, procèdent à la lecture de leur poème. La présidente du conseil remercie les deux gagnants et souligne la présence dans les tribunes des personnes qui les accompagnent : M. Jean-François Tremblay, conseiller pédagogique de français au secondaire pour la Commission scolaire de Montréal et M. François Delacondemène du Conseil des arts de Montréal. La présidente du conseil termine en souhaitant une bonne séance de conseil à toute l'assemblée.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Inquiétude sur le sort de Montréal International : Est-ce que l'administration peut s'engager à se battre afin de garder dans sa forme actuelle Montréal International / Pourquoi l'administration refuse de s'engager sans équivoque à maintenir Montréal International dans sa forme actuelle

À 13 h 18, avant de poursuivre avec la période de question des membres du conseil, la présidente du conseil souligne la présence dans les tribunes de la consule générale d'Italie, Mme Sylvia Constantini et la remercie de sa présence.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Plan d'action Vision Zéro : Est-ce que l'administration est prête à revoir le Plan d'action en y incluant 3 mesures concrètes sur la sécurisation des intersections, une présence accrue des brigadiers scolaires et la présence de cadets sur les chantiers de construction / Que compte faire concrètement l'administration pour s'attaquer à la présence des poids lourds sur le réseau routier montréalais et assurer la sécurité des citoyens
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Comment justifier une hausse de 47 % depuis 2017 du coût des constats d'infractions pour stationnement / Un aidant naturel qui accompagne une personne à mobilité réduite s'expose à une contravention qui passe de 150 \$ à 302 \$ pour immobiliser son véhicule dans une voie réservée aux cyclistes
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauvé)	Ouverture de l'Administration pour une enquête indépendante sur l'intervention musclée d'inspecteurs de la STM sur une personne de race noire dans le métro Villa-Maria / Engagement de l'administration et de la STM à faire mieux pour enrayer le profilage racial en instaurant des comités de vigie
M. Marvin Rotrand	M. Craig Sauvé	Problèmes à remettre en service rapidement les autobus hybrides ayant des problèmes mécaniques / Explications sur les problèmes avec l'approvisionnement des pièces d'autobus
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Décision de retirer le crucifix de la salle du conseil prise sans en avoir informé l'ensemble des élus.es / Engagement de l'Administration à consulter l'ensemble des membres pour ces questions importantes

À 13 h 43,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres afin de terminer la liste des noms inscrits pour intervention.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, propose une prolongation de 15 minutes tel qu'il est prévu à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Pourquoi investir dans Bixi et encourager les nouveaux services de vélos sans ancrage sur le même territoire / S'il y aura obligation pour les nouveaux services de vélos en libre service d'être présents sur tout le territoire de la Ville à l'instar de Bixi
-----------------	---	--

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Giuliana Fumagalli	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Engagement de l'administration à renoncer à implanter un centre de tri ou tout autre projet similaire sur le site de la carrière Francon / Besoin d'un plan directeur sur l'utilisation de ce secteur
M. Josué Corvil	Mme Valérie Plante	Vision Zéro et sécurité des élèves à la suite des travaux du SRB Pie-IX et détournement de 3 lignes d'autobus qui passent devant 2 écoles sur la 24 ^e avenue / Pourquoi la STM n'applique pas les engagements de Vision Zéro - Pourquoi la STM n'a pas consulté, ni avisé la CSDM de ces changements de routes

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 59.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM19 0234

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 mars 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 7.20.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM19 0235

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 février 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 février 2019, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 mars 2019 émis par le greffier.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 28 février 2019.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif, pour la période du 1^{er} au 28 février 2019.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, pour la période du 1^{er} au 28 février 2019.

Un débat s'engage.

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA19 29 0033 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en appui à la demande de participation au mouvement croissant des villes intitulée « Une heure pour la terre 2019 »
- 5.02 Résolution CA18 14 0385 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Motion de la mairesse Giuliana Fumagalli relative au projet d'un centre de tri à la carrière Francon
- 5.03 Résolution CA19 170070 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en appui à la demande de participation au mouvement croissant des villes intitulée « Une heure pour la terre 2019 »

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucune réponse n'a été déposée.

Un débat s'engage.

À 14 h 10, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole pour demander au greffier si ses deux correspondances envoyées il y a plus d'un mois, ont été reçues par la conseillère Rosannie Filato à qui il demandait de l'informer du résultat de la décision d'interdire la vente de boissons sucrés dans les bâtiments de la Ville de Montréal et par la conseillère Nathalie Goulet à qui il demandait si le Service de police de la Ville de Montréal utilise la technologie Stingray pour intercepter les signaux de téléphones cellulaires. Il souhaite savoir, dans l'affirmative, quand il aura les réponses à ses requêtes.

La présidente du conseil cède respectivement la parole aux conseillères Filato et Goulet qui, à tour de rôle, confirment avoir bien reçu les correspondances du conseiller Rotrand et que des suites appropriées seront données dès que possible.

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 février 2019

CM19 0236

Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2018 selon l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2018 selon l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et le conseil en prend acte.

07.02

CM19 0237

Dépôt du rapport annuel 2018 du conseiller à l'éthique et à la déontologie des personnes élues et du personnel de cabinet de la Ville de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport annuel 2018 de M^e Marc Lalonde, conseiller à l'éthique et à la déontologie des personnes élues et du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1194320001

CM19 0238

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet de réaménagement de l'avenue McGill College

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet de réaménagement de l'avenue McGill College, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1191079001

CM19 0239

Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2018

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2018, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1190498001

CM19 0240

Dépôt du bilan annuel 2018 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2018 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, et le conseil en prend acte.

07.06 1198257002

CM19 0241

Dépôt du bilan annuel consolidé 2018 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel consolidé 2018 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07 1195075001

CM19 0242

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.08 1197146001

CM19 0243

Bilan annuel 2018 du Jardin botanique de Montréal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 du Jardin botanique de Montréal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), et le conseil en prend acte.

07.09 1191114001

CM19 0244

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement du Sud-Ouest faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 de l'arrondissement du Sud-Ouest faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.10 1187193003

CM19 0245

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.11 1187848008

CM19 0246

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Montréal-Nord faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Montréal-Nord faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.12 1183602017

CM19 0247

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.13 1193571001

CM19 0248

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Saint-Léonard faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Saint-Léonard faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.14 1187947005

CM19 0249

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant de l'application du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant de l'application du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.15 1191528001

Article 7.16

Dépôt de l'avis et des recommandations du Conseil interculturel de Montréal intitulé « Montréal, cité interculturelle. Stratégie intégrée en six étapes et conditions de réussite pour une politique interculturelle »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose l'avis et les recommandations du Conseil interculturel de Montréal intitulé « Montréal, cité interculturelle. Stratégie intégrée en six étapes et conditions de réussite pour une politique interculturelle », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 14 h 39, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, informe les membres du conseil que l'article 7.16 sera reporté après la période de questions du public afin de faire coïncider son étude avec la présence d'invités attendus au balcon.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité remercie la présidente du conseil et confirme le report de l'article sous étude à une phase ultérieure.

CM19 0250

Dépôt du rapport annuel d'activités du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.17 1195330001

CM19 0251

Dépôt du bilan d'activités 2017-2018 de MAI (Montréal, arts interculturels), en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan d'activités 2017-2018 de MAI (Montréal, arts interculturels), en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.18

CM19 0252

Dépôt du rapport d'activités 2017-2018 de l'organisme Le Carrousel, compagnie de théâtre, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités 2017-2018 de l'organisme Le Carrousel, compagnie de théâtre, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.19

CM19 0253

Ajout - Dépôt du Rapport annuel 2018 de l'inspectrice générale de la Ville de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport annuel 2018 de l'inspectrice générale de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.20

CM19 0254

Dépôt du rapport et recommandations de la Commission de la sécurité publique intitulé : La sécurité des déplacements entre la maison et l'école

Le conseiller Alex Norris dépose le rapport et recommandations de la Commission de la sécurité publique intitulé : La sécurité des déplacements entre la maison et l'école, comprenant le rapport minoritaire de l'opposition officielle, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM19 0255

Dépôt de commentaires et recommandations faisant suite au Rapport et recommandations de l'inspectrice générale concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (appel d'offres 5887)

La conseillère Manon Barbe dépose les commentaires et recommandations faisant suite au Rapport et recommandations de l'inspectrice générale concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (appel d'offres 5887), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

À 15 h 13, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

11 - Dépôt de pétitions

Le vice-président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée.

CM19 0256

Montréal, communauté bleue - Déclaration visant à reconnaître le droit à l'eau et à l'assainissement

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 28 juillet 2010 une résolution reconnaissant le droit à l'eau et aux services d'assainissement;

Attendu que le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté le 23 septembre 2011 une résolution sur le droit à l'eau potable et aux services d'assainissement, demandant aux gouvernements d'agir concrètement en se dotant de plans d'action, en mettant en place des mécanismes de surveillance et de reddition de comptes et en assurant l'accès à des services abordables à toute leur population;

Attendu que le 22 décembre 1992, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré le 22 mars comme étant la Journée mondiale de l'eau, dont l'objectif est d'attirer l'attention sur l'importance de l'eau et de promouvoir la gestion durable des ressources en eau douce;

Attendu qu'à travers le monde, près de 750 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, que quatre milliards font face à une grave pénurie d'eau et que 2,5 milliards n'ont pas accès à des services d'assainissement adéquats;

Attendu que le Guide alimentaire canadien 2019 précise que l'eau doit être la boisson privilégiée et qu'en conséquence l'eau potable doit être accessible à toutes et à tous;

Attendu qu'au Canada, un nombre disproportionné de communautés autochtones n'ont pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement;

Attendu que la pollution par le plastique constitue une menace pour la préservation de l'eau douce et salée, et que de nombreuses actions doivent être entreprises pour l'endiguer;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à bannir les bouteilles d'eau de plastique à usage unique dans les bâtiments municipaux et à élaborer une stratégie de réduction à la source du plastique dans le cadre de la révision de son Plan directeur de gestion des matières résiduelles;

Attendu que la reconnaissance du droit à l'eau et aux services d'assainissement, de même que l'engagement de la municipalité à conserver la gestion de l'eau sous l'autorité municipale sont des conditions requises pour que la Ville de Montréal puisse obtenir le titre de « communauté bleue »;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Suzie Miron
Mme Patricia Lattanzio
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - reconnaisse et affirme que le droit à l'eau et aux services d'assainissement est un droit de la personne;
- 2 - réaffirme sa ferme volonté de conserver la gestion de l'eau sous l'autorité municipale, soit la production de l'eau potable, son réseau de distribution et le traitement des eaux usées et son engagement à se doter d'un plan de financement de ses infrastructures dans une perspective de développement durable et d'équité intergénérationnelle;
- 3 - demande aux gouvernements fédéral et provincial d'enchâsser le droit à l'eau et aux services d'assainissement dans leurs lois respectives et demande au gouvernement fédéral de se doter d'un plan national d'action en vue de faire respecter le droit à l'eau et aux services d'assainissement.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Sylvain Ouellet.

Le conseiller Ouellet, porteur de la déclaration, procède à sa lecture et insiste, notamment, sur la nécessité de maintenir l'assainissement de l'eau dans le giron municipal, à titre de service offert à la population.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède respectivement la parole à la conseillère Patricia Lattanzio et au conseiller Marvin Rotrand.

La conseillère Lattanzio et le conseiller Rotrand prennent à tour de rôle la parole pour émettre des commentaires en faveur de cette déclaration tout en faisant part de leurs préoccupations sur la vétusté de plusieurs conduites d'eau à Montréal occasionnant de nombreuses fuites.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

Le conseiller DeSousa prend la parole pour rappeler aux membres du conseil les défis auxquels ont eu à faire face les administrations précédentes pour établir une stratégie de l'eau par la mise aux normes, notamment, des usines de productions d'eau potable.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse prend la parole pour informer les membres du conseil que la Ville de Montréal est officiellement membre de la Communauté bleue et elle présente fièrement la certification faisant foi de cela à l'assemblée. La mairesse poursuit et mentionne à cet effet que sa formation reconnaît tout le travail effectué par les administrations précédentes pour arriver à un tel résultat et souligne l'importance des investissements massifs faits par son administration dans les infrastructures de l'eau. Elle termine en félicitant le conseiller Ouellet pour toutes ses démarches en ce sens.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 15 h 29, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

CM19 0257

Déclaration pour une Politique nationale d'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Attendu que l'action gouvernementale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme a un impact environnemental, social et économique majeur pour l'ensemble de la société montréalaise et québécoise;

Attendu que l'aménagement des milieux de vie et la gestion économe du territoire reposent à la fois sur les actions de l'État et sur celles des instances municipales, sans oublier les citoyennes et citoyens;

Attendu que l'atteinte de plusieurs objectifs nationaux, en matière de protection du territoire et des activités agricoles, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de pétrole, de développement des transports collectifs, de revitalisation des collectivités, de santé publique, de mise en valeur du patrimoine et des paysages, de protection de la biodiversité, entre autres, dépend d'une plus grande cohérence entre les orientations et les actions de l'État et celles des instances municipales;

Attendu qu'il est donc fondamental et urgent de réunir, dans un même texte ayant statut de Politique nationale, une vision d'ensemble assortie de principes fondamentaux en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui puisse assurer la coordination de l'ensemble des lois, politiques et interventions de l'État et des instances municipales;

Attendu que l'Alliance ARIANE regroupe des organisations et experts réunis dans une vision commune afin que l'aménagement du territoire et l'urbanisme soient une priorité au Québec;

Il est proposé par M. Éric Alan Caldwell

appuyé par M. Craig Sauvé

Et résolu :

- 1 - que Montréal signe la déclaration de principe de l'Alliance ARIANE et appuie la proposition que le gouvernement du Québec se dote d'une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;
- 2 - qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à l'Alliance ARIANE et au premier ministre du Québec, monsieur François Legault.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Éric Alan Caldwell.

Le conseiller Caldwell prend la parole pour souhaiter la bienvenue aux invités dans les tribunes et souligne la présence des personnes suivantes : M. Christian Savard, directeur général de Vivre en Ville, M. Samuel Pagé-Plouffe, coordonnateur de l'Alliance ARIANE, M. Sylvain Perron, de la fondation David Suzuki, Mme Florence Ferraris de l'Ordre des urbanistes du Québec et M. Dinu Bumbaru, directeur des politiques chez Héritage Montréal. Le conseiller Caldwell indique que l'Alliance ARIANE et quelques défenseurs du projet de Politique nationale d'aménagement du territoire et de l'urbanisme effectuent un travail de fond au Québec afin d'orienter les instances publiques et les inviter à se doter d'une politique cohérente d'aménagement du territoire.

Le conseiller mentionne que Montréal est la 3^e ville au Québec à proposer son soutien au projet de l'Alliance ARIANE et il procède à la lecture de l'engagement de la Ville signifié par cette déclaration. Pour terminer, le conseiller Caldwell indique que Montréal sera présente avec les autres villes pour partager ses expériences, ses défis en matière d'aménagement du territoire, ses réflexions en terme d'investissements et ses lignes directrices pour assurer la cohésion des défis appréhendés, dont, notamment, l'organisation de la mobilité du territoire.

La présidente du conseil remercie le conseiller Caldwell et cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

Le leader adjoint de l'opposition officielle prend la parole et indique que sa formation politique joint sa voix à celle de l'Administration pour saluer la présentation de cette déclaration. Il mentionne l'importance de maximiser les espaces à aménager, les impacts des décisions pour le futur et le pacte auquel la Ville s'engage à travers cette Politique nationale d'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Il indique que l'opposition officielle appuie l'initiative de l'Alliance ARIANE dans son désir de guider la Ville dans ses démarches et ses objectifs d'aménagement et d'environnement.

Le leader adjoint de l'opposition officielle mentionne notamment que le territoire est un patrimoine commun à tous et qu'il est de la responsabilité de chacun de le protéger. Le leader adjoint de l'opposition officielle remercie les invités présents.

La présidente du conseil remercie le leader adjoint de l'opposition officielle et cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

Le conseiller DeSousa prend la parole et remercie les invités présents au balcon et pour avoir soumis ce dossier à l'attention des membres du conseil. Il souligne l'immense travail accompli au fil des années et les efforts consentis par les différentes administrations qui ont conduit la Ville à adhérer à cette politique, grâce notamment, aux plans de développement durable qui ont été mis en place (2005-2009), (2010-2015) et (2016-2020) et ceux à venir.

En adoptant cette déclaration, le conseiller DeSousa exprime le souhait que l'Administration fasse preuve de leadership en vue des négociations sur le pacte fiscal avec le gouvernement du Québec puisque ces deux aspects sont intimement liés. Pour terminer, le conseiller DeSousa souhaite que l'adoption de cette politique apportera encore plus de cohérence dans la prise de décision.

La présidente du conseil remercie le conseiller DeSousa pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM19 0258

Déclaration pour commémorer le 25^e anniversaire du génocide rwandais

Attendu que l'Organisation des Nations Unies a déclaré, en 2004, la journée du 7 avril « Journée internationale de réflexion sur le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 », tout en rappelant que des Hutus et d'autres personnes s'étant opposées au génocide ont également été tués;

Attendu que Montréal est une des villes où résident de nombreux survivants du génocide rwandais et une communauté rwandaise très dynamique et engagée;

Attendu que les victimes de génocides comptent sur chacune et chacun d'entre nous pour éveiller la conscience sur ces crimes contre l'humanité et sur les moyens de les prévenir dans le futur;

Attendu que notre métropole a toujours soutenu des valeurs fondamentales d'ouverture à la diversité et à l'inclusion, jouant ainsi un rôle important dans la promotion des droits de la personne;

Attendu que Montréal se fait un devoir de mémoire et se veut une ville qui lutte contre toute forme de discrimination, de préjugé et de violence;

Attendu que l'administration municipale s'est engagée en 1989 par la « Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale » à mener des actions, sur son territoire, afin de prévenir et de combattre la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles dans le respect et la compréhension;

Attendu qu'en 2005, une motion a été présentée et qu'en 2012, une résolution du Conseil a été approuvée pour rappeler aux Montréalaises et Montréalais que le 7 avril est reconnu comme une journée de réflexion sur le génocide rwandais;

Attendu que la Déclaration (CM12 0258) à l'occasion de la commémoration du génocide rwandais a souligné que « le 7 avril est reconnu comme étant la "Journée de réflexion sur le génocide de 1994 au Rwanda" par solidarité envers les survivantes et survivants de ce génocide et à l'endroit de tout le peuple rwandais »;

Attendu que la Ville a déjà collaboré aux 10^e, 15^e et 20^e cérémonies de commémoration du génocide perpétré au Rwanda;

Il est proposé par Mme Magda Popeanu

appuyé par Mme Valérie Plante

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - rappelle, à l'occasion du 25^e anniversaire, aux Montréalaises et Montréalais que le 7 avril est reconnu comme étant la « Journée internationale de réflexion sur le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 » par devoir de mémoire pour le respect des droits de la personne;
- 2 - témoigne de sa solidarité envers les survivantes et survivants au génocide et à l'endroit de tout le peuple rwandais.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong cède la parole à la conseillère Magda Popeanu.

La conseillère Popeanu cède la parole à son tour à la conseillère Sue Montgomery pour la présentation des invités présents au balcon.

La conseillère Montgomery souhaite la bienvenue aux personnalités rwandaises dans les tribunes dans le cadre de la commémoration du 25^e anniversaire du génocide rwandais, soit : M. Jean-Paul Nyiilinkwaya, M. Jacques Rwirangira, Mme Angélique Umuhoza, M. Fides Paulin Nteziryayo, Mme Yvette Ishimwe, Mme Perpétue Mukarugwiza, M. Achille Ubarijoro et M. Chico Kireng.

Le présidente du conseil remercie la conseillère Montgomery et invite à nouveau la conseillère Magda Popeanu à prendre la parole.

La conseillère Popeanu rappelle qu'il y a 25 ans, le Rwanda faisait face à l'un des plus atroces génocides de l'humanité. La conseillère mentionne que dès le mois d'avril 1994, en 5 jours, plus de 800 000 Rwandais ont été assassinés et que des milliers de veuves et d'orphelins ont été victimes de violences. La conseillère Popeanu cite un passage du roman, *Petit pays*, de Gaël Faye « ...la guerre sans qu'on lui demande se charge toujours de trouver un ennemi... ». Elle poursuit et indique que l'ONU a fait du 7 avril, par résolution, une Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes du génocide rwandais. De plus, la conseillère Popeanu rappelle le rôle crucial qu'a joué le Canada dans la résolution du conflit au Rwanda ainsi que l'engagement de M. Roméo Dallaire dans la lutte contre l'utilisation des d'enfants-soldats, notamment à travers l'initiative de l'UNICEF « Child Soldiers Initiative ». Elle mentionne que la Ville de Montréal se souvient des victimes et apporte son soutien à la communauté rwandaise dont beaucoup de membres se sont exilés à Montréal.

La conseillère invite les Montréalaises et les Montréalais à participer aux activités de commémorations qui auront lieu les 6 et 7 avril 2019. Pour terminer, la conseillère Popeanu souligne l'excellent travail de PAGE-RWANDA qui diffuse la mémoire orale du génocide et informe les membres que PAGE-RWANDA a ouvert un centre de documentation qui a pour mission d'informer et de résister à l'oubli, de rendre hommage aux victimes, de préserver et de perpétuer la mémoire, de sensibiliser aux conséquences de l'exclusion ainsi que de prévenir toutes violations des droits humains. La conseillère remercie les invités présents et enjoint tous les membres à appuyer cette déclaration.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Josué Corvil.

Le conseiller Corvil prend la parole pour souligner que les événements du 7 avril 1994 sont les pires atrocités que l'humanité aient connues, événements dénoncés par tous, sans réserve, et surtout que personne ne veut voir se reproduire. Il mentionne que le 21 mars 2019, était la « Journée internationale contre la discrimination raciale » de l'ONU et il rappelle à cet effet que nous devons faire des efforts en continu pour lutter contre la discrimination basée sur la race. Le conseiller ne peut passer sous silence la récente tragédie de Christchurch en Nouvelle-Zélande et les conséquences tragiques que la discrimination entraîne. Le conseiller Corvil mentionne que c'est par l'éducation que nous pourrions nous assurer que ces tristes événements ne se reproduisent plus. Pour terminer, il souhaite que nous nous rappelions ce que veut dire le mot « humanité » et mentionne que le peuple rwandais, est un peuple fier, un peuple fort, un peuple résilient.

À 16 h 05, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le vice-président du conseil remercie le conseiller Corvil et cède la parole à la conseillère Mary Deros.

La conseillère Deros prend la parole pour souligner la tragédie vécue par les Rwandais en 1994 et rappelle à tous que nous devons travailler quotidiennement pour éliminer toutes les formes de discrimination. Par ailleurs, la conseillère indique qu'Ensemble Montréal a déposé, en novembre 2018, une motion en collaboration avec la Fondation pour l'étude des génocides afin de réaffirmer l'importance d'enseigner l'histoire des génocides dans les écoles montréalaises et québécoises, et pour demander au gouvernement du Québec d'inclure cette notion dans les programmes d'éducation et de faire la promotion d'un guide éducatif de l'histoire des génocides auprès des enseignants. Elle cite des paroles de Nelson Mandela « ...que l'éducation est l'arme la plus puissante pour changer notre monde... ».

À 16 h 11, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel et remercie la conseillère Deros pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 16 h 12, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0259

Accorder un contrat à Quantum Électrique inc. pour le remplacement des moteurs de deux compresseurs de biogaz et travaux connexes au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 596 237,75 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public ENV CESM 2018-02 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat à Quantum Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de deux moteurs de compresseurs et travaux connexes au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 516 237,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ENV CESM 2018-02;
- 2 - d'autoriser une dépense de 80 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1190720001
80.01 (20.01)

CM19 0260

Conclure deux ententes-cadres d'une durée de 60 mois, avec une option de prolongation de 24 mois, avec Globocam (Anjou) inc., pour la fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner et Sterling, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 18-17302 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres d'une durée de 60 mois, avec une option de prolongation de 24 mois chacune, pour la fourniture sur demande, de pièces authentiques des marques Freightliner (lot 1) et Sterling (lot 2), dans le cadre de l'entretien et la réparation des véhicules lourds du parc motorisé de la Ville;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Globocam (Anjou) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, les contrats à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17302 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1187362001
80.01 (20.02)

CM19 0261

Accorder un contrat à Aréo-Feu Itée pour les travaux reliés à la réparation de deux bateaux du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 153 057,02 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Aréo-Feu Itée, fournisseur unique, pour la réparation de deux bateaux du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 153 057,02 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1191081001
80.01 (20.03)

CM19 0262

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, avec Équipements Twin inc. pour la fourniture et l'installation sur demande de diverses bennes avec équipements de déneigement sur des châssis de camion fournis par la Ville - Appel d'offres public 18-17318 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture et l'installation sur demande de diverses bennes avec équipements de déneigement sur des châssis de camion fournis par la Ville;
- 2 - d'accorder à Équipements Twin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17318 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget dédié au remplacement des véhicules du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1194922002
80.01 (20.04)

CM19 0263

Exercer les deux options d'une année de prolongation, pour la fourniture de travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiment et aux bornes WiFi, dans le cadre des contrats accordés à Teltech Télécommunication inc. (CG16 0305) pour les lots 1 à 5 et à Telecon inc. (CG16 0177) pour le lot 6, pour la période du 20 mai 2019 au 19 mai 2021, pour les lots 1, 2, 3 et du 29 mars 2019 au 28 mars 2021 pour les lots 4, 5, 6 et ce sans ajustements aux enveloppes budgétaires allouées

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer les deux options d'une année de prolongation, pour la fourniture de travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiment et aux bornes WiFi, dans le cadre des contrats accordés à Teltech Télécommunication inc. (CG16 0305) pour les lots 1 à 5 et à Telecon inc. (CG16 0177) pour le lot 6, pour la période du 20 mai 2019 au 19 mai 2021, pour les lots 1, 2, 3 et du 29 mars 2019 au 28 mars 2021 pour les lots 4, 5, 6 et ce sans ajustements aux enveloppes budgétaires allouées;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193190001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0264

Conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans avec Confidentiel Déchiquetage de documents inc. pour les services de déchiquetage de documents confidentiels et de destruction de divers documents et supports - Appel d'offres public 18-16059 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre avec le seul soumissionnaire, Confidentiel Déchiquetage de documents inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour les services de déchiquetage et de destruction de divers documents et supports, pour une durée de cinq ans, avec possibilité de prolongation d'une année, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16059 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197685001
80.01 (20.06)

CM19 0265

Accorder un contrat à Équipements Twin inc. pour la fourniture et l'installation, sur deux châssis de camion fournis par la Ville, d'un appareil à bras pour le chargement, transport et dépose de conteneurs, pour une somme maximale de 257 939,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17387 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Equipements Twin inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation, sur deux châssis de camion fournis par la Ville, d'un appareil à bras pour le chargement, transport et dépose de conteneurs, aux prix de sa soumission, pour une somme maximale de 257 939,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17387 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198034003
80.01 (20.07)

CM19 0266

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020, pour une somme maximale de 668 702,19 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée, fournisseur unique, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 668 702,19 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 4 février 2019;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1195942001
80.01 (20.08)

CM19 0267

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, de l'entente-cadre avec Novem Distribution inc. (CE17 0180) pour l'approvisionnement de dispositifs de cadenassage concernant les activités au niveau aqueduc, pour un montant estimé à 174 876,98 \$, taxes incluses. Le montant octroyé de 390 306,78 \$, taxes incluses, plus un montant pour ajustement de quantité de 58 546 \$, taxes incluses, sera majoré jusqu'à concurrence de 623 729,76 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, de l'entente-cadre avec Novem Distribution inc. (CE17 0180) pour l'approvisionnement de dispositifs de cadenassage concernant les activités au niveau aqueduc, pour un montant estimé à 174 876,98 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1198269001
80.01 (20.09)

CM19 0268

Autoriser la cession du contrat de Produits Chimiques CCC Itée à CCC Chemical Distribution inc. pour la fourniture et la livraison sur demande de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable (CG16 0521) / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la cession du contrat de Produits Chimiques CCC Itée à CCC Chemical Distribution inc., pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable (CG16 0521);
- 2 - d'approuver le projet de convention de cession, entre Produits Chimiques CCC Itée et CCC Chemical Distribution inc., aux termes duquel intervient la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1182675003
80.01 (20.10)

À 16 h 25, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souligne la présence au balcon de la jeune Ayma, fille de la conseillère Sophie Mauzerolle.

La présidente du conseil invite le leader de la majorité à poursuivre.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0269

Conclure une entente-cadre, pour une période de 3 ans, avec Construction Camara / 6724114 Canada inc. pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que de travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites pour le chemisage structural futur des conduites - Dépense totale de 5 248 245,96 \$, taxes et incidences incluses / Appel d'offres public 322703 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que pour des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'île de Montréal, pour une durée de trois ans ou jusqu'à épuisement d'un montant maximal de 5 248 245,96 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Camara / 6742114 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 558 245,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322703;
- 3 - d'imputer cette dépense à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1187231095
80.01 (20.11)

CM19 0270

Conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, avec Boivin et Gauvin inc. et Aréo-feu ltée pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, de marque Globe suprême et de marque Cosmas Titan, à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 18-17229 (2 soum., 1 seul conforme pour le lot 1 et 3 soum. pour le lot 2)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, avec Boivin et Gauvin inc., seul soumissionnaire conforme pour le lot 1, pour la fourniture de bottes de protection Globe suprême pour le combat incendie à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 634 662 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17229 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1192645002
80.01 (20.12)

CM19 0271

Accorder un contrat à Les Entreprises Électriques L.M. inc. pour une somme maximale de 688 165,13 \$, taxes et contingences incluses, pour le remplacement de moteurs des usines Dorval et Lachine (article 5) et un contrat à Gemitech inc. pour une somme maximale de 1 747 916,96 \$, taxes et contingences incluses, pour l'inspection des équipements des usines, des stations de pompage et des réservoirs du secteur de l'ouest de la Ville (article 7) - Appel d'offres public 18-17231 (4 et 5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, le contrat pour le remplacement des moteurs des usines Dorval et Lachine et pour l'inspection, sur une période de 72 mois, des équipements électriques des usines, des stations et des réservoirs du secteur de l'ouest de la Ville de Montréal, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées et les articles inscrits en regard de chacune d'elles, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17231 ;

Firmes	Articles	Montant
Les Entreprise Électriques LM inc.	5	688 165,13 \$
Gemitech inc.	7	1 747 916,96 \$

- 2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour 2020 et les années subséquentes d'un montant net de taxes de 100 000 \$ par année;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1194087001
80.01 (20.13)

CM19 0272

Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, avec PTI Solutions Industrielles inc. pour la fourniture de machines distributrices industrielles - Appel d'offres public 18-16688 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de machines distributrices industrielles;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, PTI Solutions Industrielles inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16688 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1185318002
80.01 (20.14)

CM19 0273

Autoriser une dépense totale additionnelle de 283 865,76 \$, taxes, contingences et variation de quantités incluses, pour la fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunications, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec la firme SC360 inc. (CE17 0007), majorant ainsi le montant total de chacun des contrats de 405 522,52 \$ à 547 455,40 \$, taxes, contingences et variation des quantités incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense totale additionnelle de 283 865,76 \$, soit 141 932,88 \$, taxes, contingences et une variation des quantités de l'ordre de 15% incluses, pour chacun des lots 1 et 2, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec la firme SC360 inc. (CE17 0007), majorant ainsi le montant total de chacun des contrats de 405 522,52 \$ à 547 455,40 \$, taxes, contingences et une variation des quantités de l'ordre de 15% incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1193190002
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0274

Autoriser un soutien financier additionnel de 225 000 \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CG18 0115), pour une période de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2019, pour la poursuite de ses actions, majorant ainsi le montant total du soutien financier de 1 300 000 \$ à 1 525 000 \$ / Approuver un projet d'addenda à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 225 000 \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence pour une période de transition de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2019;

- 2 - d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et cet organisme (CG18 0115), majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 1 300 000 \$ à 1 525 000 \$;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1196794001
80.01 (20.16)

CM19 0275

Accorder un contrat à Bau-Québec ltée pour le réaménagement des secteurs Jarry est et Boisé sud du parc Frédéric-Back - Dépense totale de 3 857 717,23 \$, taxes, contingences, quantités variables et incidences incluses - Appel d'offres public 17-6991 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 3 857 717,23 \$, taxes, contingences, incidences et variations de quantités incluses, pour les travaux de réaménagement des secteurs Jarry est et boisé sud au parc Frédéric-Back;
- 2 - d'accorder à Bau-Québec ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 038 213,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6991;
- 3 - d'autoriser une dépense de 303 821,36 \$, taxes incluses à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 455 732,04 \$, taxes incluses à titre de variation de quantité;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1188195001
80.01 (20.17)

CM19 0276

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement de Saint-Léonard » - Dépense totale de 1 619 710,32 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10295 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la construction de chambres de vannes et de mesure dans l'arrondissement de Saint-Léonard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 295 768,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10295;
- 2 - d'autoriser une dépense de 129 576,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 194 365,24 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193775001
80.01 (20.18)

CM19 0277

Accorder un contrat à Mofax Électrique ltée pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 656 419,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP18115-167032-C (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Mofax Électrique ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 656 419,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP18115-167032-C;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197526003
80.01 (20.19)

CM19 0278

Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour la mise à niveau des pompes de puisard et d'inondation de la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 453 716,77 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP18057-160691-C (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat à Nordmec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise à niveau des pompes de puisard et d'inondation de la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 211 430,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP18057-160691-C;
- 2 - d'autoriser une dépense de 242 286,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197526006
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0279

Accorder un contrat à C.M.S. entrepreneurs généraux inc. pour la prolongation des services enfouis - Poste électrique 315 KV - Dépense totale de 2 563 964,46 \$, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public DP18129-177070-C (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à C.M.S. entrepreneurs généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la prolongation des services enfouis - Poste électrique 315 KV, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 899 232,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP18129-177070-C ;
- 2 - d'autoriser une dépense de 379 846,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, une dépense de 94 961,65 \$, à titre de budget de variation de quantités et une dépense de 189 923,29 \$, à titre de budget d'incidences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197526007
80.01 (20.21)

CM19 0280

Autoriser une dépense additionnelle de 959 067,41 \$, taxes incluses, pour des services professionnels afin d'adapter le logiciel de gestion des régimes de retraites Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell Ltd (CG16 0408), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 242 012,50 \$ à 3 201 079,91 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant no 1 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 959 067,41 \$, taxes incluses, pour des services professionnels afin d'adapter le logiciel de gestion des régimes de retraites Ariel;
- 2- d'approuver un projet d'avenant no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Morneau Shepell Ltd (CG16 0408), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 242 012,50 \$ à 3 201 079,91 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187684003
80.01 (20.22)

CM19 0281

Autoriser une dépense additionnelle de 188 014,52 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels pour la construction du nouvel immeuble à l'usine Atwater, dans le cadre du contrat accordé à MDA architectes inc., Bouthillette Parizeau inc. et Nicolet Chartrand Knoll Itée (CG13 0401), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 360 704,64 \$ à 2 548 719,16 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention de modification numéro 1 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 188 014,52 \$, taxes incluses, dans le cadre de la convention de services professionnels, pour l'ajustement des honoraires professionnels à la suite de l'augmentation des coûts de travaux et de services supplémentaires requis pour la construction du nouvel immeuble à l'usine Atwater ;
- 2 - d'approuver un projet de convention de modification numéro 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et MDA architectes inc., Bouthillette Parizeau inc. et Nicolet Chartrand Knoll ltée (CG13 0401), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 360 704,64 \$ à 2 548 719,16 \$, taxes incluses ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1180749002
80.01 (20.23)

CM19 0282

Approuver un projet d'acte par lequel Sa Majesté la Reine du chef du Canada concède à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans le collecteur De LaVérendrye, situé sous une partie du lot 1 260 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 4 841 761,18 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel Sa Majesté la Reine du chef du Canada concède à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans le collecteur De LaVérendrye, situé sous une partie du lot 1 260 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 4 841 761,18 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186310003
80.01 (20.24)

CM19 0283

Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de logement social, d'un terrain constitué du lot 1 381 212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que montré au plan L-18 Saint-Gabriel, situé du côté est de la rue Laprairie, entre les rues Augustin-Cantin et Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion de 1 345 000 \$, plus les taxes applicables, en vue de l'acquisition de cet immeuble

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, du terrain constitué du lot 1 381 212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtiment dessus érigé sis au 1295, rue Laprairie, entre les rues Augustin-Cantin et Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de logement social;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser un versement du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels d'un montant de 1 345 000 \$, plus les taxes applicables;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de Division de la géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

1184962009
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0284

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction et de nonaccès consentie en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur trois lots situés sur la rue Jules-Helbronner, laquelle fait partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction et de nonaccès consentie en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant M^e Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur 3 lots situés sur la rue Jules-Helbronner, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitués des lots 4 881 954, 4 881 975 et 4 881 976 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1184386004
80.01 (20.26)

CM19 0285

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de madame Sharon Kelly et monsieur Kelly Burke, une servitude d'utilités publiques pour le passage d'une conduite d'égout pluvial sur une partie de la propriété sise au 143, rue Dieppe, à Ville de Pointe-Claire, constitué d'une partie du lot 2 527 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 140 000 \$, avec intérêt au taux de 5 %, à compter de la mise en demeure transmise à la Ville en date du 3 octobre 2018

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de madame Sharon Kelly et monsieur Kelly Burke, une servitude d'utilités publiques pour le passage d'une conduite d'égout pluvial sur la propriété sise au 143, rue Dieppe, à Ville de Pointe-Claire, correspondant à une partie du lot 2 527 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'illustré par les lettres A,B,C,D,E,F,G,H,J, et A sur le plan d'arpentage D-3 Pointe-Claire, préparé le 7 décembre 2018, par Christian Viel, arpenteur-géomètre, portant le numéro 482 de ses minutes et le numéro de dossier 22097-2 du greffe commun des arpenteurs de la Ville, pour la somme de 140 000 \$, avec intérêt annuel au taux de 5 %, à compter de la date de la mise en demeure transmise à la Ville, soit le 3 octobre 2018, jusqu'à la date de son émission, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte.
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M^e Daphney Saint-Louis du Service des affaires juridiques, un chèque à l'ordre de *Alarie Legault, cabinet d'avocats en fidéicomis* au montant de 140 000 \$, plus intérêts annuels de 5%, calculés à compter du 3 octobre 2018, et ce, jusqu'à la date de son émission;

Alarie Legault, cabinet d'avocats
507 place d'Armes, bureau 1210
Montréal (Québec) H2Y 2W8

- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1180783003
80.01 (20.27)

CM19 0286

Accorder un soutien totalisant 316 000 \$ à Défi sportif AlterGo, soit un soutien financier de 60 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur de 256 000 \$ pour la tenue de l'événement Défi sportif AlterGo 2019, dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 60 000 \$ à l'organisme Défi sportif AlterGo ainsi qu'un soutien en biens et services et installations estimé à 256 000 \$, pour l'année 2019, pour soutenir l'événement Défi sportif AlterGo 2019;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services et installations;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198070001
80.01 (20.28)

CM19 0287

Accorder un soutien financier de 180 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2019 et 2020, des prochaines éditions du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 180 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2019 et 2020, des prochaines éditions du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193931002
80.01 (20.29)

CM19 0288

Résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CG18 0351) pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié en provenance de 5 territoires, pour une période de 24 mois - Résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CG18 0406), pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'Écocentre de LaSalle, pour une période de 22 mois

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CG18 0351) pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié en provenance de 5 territoires, pour une période de 24 mois;

- 2 - de résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CG18 0406), pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'Écocentre de LaSalle, pour une période de 22 mois.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198260004
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 80.01 (20.31)

Accorder un contrat de gré à gré à Rogers Communications Canada inc. pour la fourniture des services d'installation, d'intégration, de maintenance et de support de modems LTE véhiculaires et le logiciel de gestion pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de trois ans, pour une somme maximale 1 809 091,92 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser des budgets additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour une somme de 133 849,87 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Rogers Communications Canada inc., pour la fourniture des services d'installation, d'intégration, de maintenance et de support de modems LTE véhiculaires et le logiciel de gestion et communication pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 809 091,92 \$ taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser des budgets additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15%, correspondant à une somme de 133 849,37 \$;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Article 80.01 (20.32)

Accorder un contrat à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 587 846,16 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5982 (3 soum.) / Autoriser un virement de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 453 585 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5982;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 587 846,16 \$, taxes incluses, soit une somme de 453 585 \$ pour les travaux, une somme de 90 717,90 \$ pour le budget des contingences et une somme de 43 544,16 \$ pour le budget des incidences, le cas échéant;
- 3 - d'autoriser un virement de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Article 80.01 (20.33)

Accorder un contrat à 4042077 Canada inc. (De Sousa) pour divers travaux de pavage et de marquage à réaliser en 2019, dans le cadre du projet Bonaventure - Dépense totale de 703 729,75 \$, taxes, contingences et incluses - Appel d'offres public 214735 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 623 156,30 \$, taxes incluses, pour divers travaux de pavage et de marquage à réaliser en 2019, dans le cadre du Projet Bonaventure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
 - 2 - d'accorder à 4042077 Canada inc.(De Sousa), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 537 156,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214735 ;
 - 3 - d'autoriser une dépense de 80 573,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
 - 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
-

Article 80.01 (20.34)

Accorder un contrat de gré à gré à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation d'une programmation d'activités culturelles, éducatives, environnementales et récréatives à la TOHU, au parc Frédéric-Back et dans le quartier Saint-Michel, pour une somme maximale de 2 151 533,23 \$, répartie de 2019 à 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 104 471,17 \$ de compétence corporative du Service de la culture vers les dépenses contingentes en contrepartie de 104 471,17 \$ de compétence d'agglomération des dépenses contingentes vers le Service de la culture pour 2019 / Autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 836,91 \$ à compter de 2020, pour un montant de 7 689,81 \$ à compter de 2021 et pour un montant de 11 625,79 \$ à compter de 2022, et ce, pour chaque service

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la Cité des arts du cirque (TOHU) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser une programmation d'activités culturelles, éducatives, environnementales et récréatives à la TOHU, dans le parc Frédéric-Back et dans le quartier Saint-Michel, pour une somme maximale de 2 151 533,23 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 104 471,17 \$ de compétence corporative du Service de la culture vers les dépenses contingentes en contrepartie de 104 471,17 \$ de compétence d'agglomération des dépenses contingentes vers le Service de la culture pour 2019;
- 3 - d'autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 836,91 \$ à compter de 2020, pour un montant de 7 689,81 \$ à compter de 2021 et pour un montant de 11 625,79 \$ à compter de 2022, et ce, pour chaque service;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Article 80.01 (20.35)

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Fujitsu conseil (Canada) inc. pour des prestations de services en intelligence artificielle, pour une période de 2 ans, pour une somme maximale de 2 052 993,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16877 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre avec Fujitsu conseil (Canada) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture de prestations de services professionnels requis en intelligence artificielle, pour une somme maximale de 2 052 993,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16877;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

À 17 h 03, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 mars 2019
13 h**

**Séance tenue le lundi 25 mars 2019 – 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

M. Fran ois William Croteau et M. Benoit Langevin.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR L'ARTICLE 80.01 (20.37):

M. Fran ois William Croteau et M. Benoit Langevin.

AUTRES PR SENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur g n ral
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-r dactrice
Mme Lynne Tr panier, Conseill re - Analyse et contr le de gestion

La pr sidente du conseil, Mme Cathy Wong, d clare la s ance ouverte. Avant de d buter avec la p riode de questions du public, elle souligne la pr sence au balcon, pour le temps de la p riode de questions du public, des participantes de Cit  Elles qui prendront part vendredi et samedi prochain   une simulation du conseil municipal et leur souhaite la bienvenue. Elle poursuit et remercie les membres qui se sont port s volontaires pour agir   titre de mentor et informe ces derniers que le Bureau de la pr sidence du conseil est toujours   la recherche de mentors additionnels. Les conseillers Michel Bissonnet et Abdelhaq Sari informent la pr sidente du conseil qu'ils sont disponibles pour agir   titre de mentor et la pr sidente du conseil les remercie.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Michel Ménard	Mme Valérie Plante (M. Éric Allan Caldwell) (M. Luc Ferrandez)	Demande de prévoir d'autres places de stationnements au centre-ville et dans le Vieux-Montréal pour les autobus touristiques afin de remplacer ceux qui ne sont plus accessibles à cause des divers travaux de réfection - Souhaite également que les espaces de stationnement pour les autobus dans le stationnement du chemin Camillien-Houde soient très bien identifiés par un marquage au sol
M. Kamereddine Bensalem	Mme Valérie Plante (M. Luis Miranda)	Déplore les propos islamophobes d'une conseillère de l'arrondissement d'Anjou qui vont à l'encontre des règles d'éthique de la Ville de Montréal et souhaite une enquête par le conseiller à l'éthique dans ce cas – questionne l'affiliation prétendue de la conseillère à l'organisme « La Meute »
M. Matthew Chapman	M. Jean-François Parenteau (M. Lionel Perez)	Souhaite connaître les mesures concrètes qui seront prises pour engager un dialogue avec les gens qui ont marché contre les changements climatiques la fin de semaine dernière à Montréal – Souhaite une rencontre avec Ensemble Montréal pour discuter des enjeux environnementaux
M. Georges Parthenios	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Déplore le fait qu'aucune mesure n'ait été prise pour solutionner le problème d'accumulation d'eau sous les viaducs durant la période hivernale ce qui devient dangereux pour la circulation des automobilistes et des piétons lorsque l'eau se transforme en glace
M. Jean-François Racine	Mme Rosannie Filato (Mme Magda Popeanu)	Souhaite connaître la réaction de l'Administration en regard de la critique de l'Institut économique de Montréal concernant l'adoption du projet de <i>Règlement sur l'inclusion des logements sociaux</i> qui entraînerait une augmentation du coût des copropriétés neuves - demande à l'Administration d'établir des balises pour éviter l'embourgeoisement des quartiers encore abordables et d'exiger des promoteurs que les projets immobiliers soient accessibles à tous, y compris aux membres des communautés diverses qui composent la Ville de Montréal pour éviter toute forme de ghetto culturel
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Demande à ce que les piétons, aussi bien que les automobilistes, soient instruits des règles du Code de sécurité routière afin que les principes soient mis en application par tous les usagers de la route avant d'injecter des fonds publics dans le Plan d'action Vision Zéro
M. Louis Langevin	M. Benoit Dorais	Souhaite savoir si la loi autorise la Ville de Montréal à permettre aux citoyennes et citoyens d'étaler sur 12 mois le paiement des taxes foncières sans pénalité – suggère à l'Administration de rembourser aux propriétaires les intérêts pour paiement des taxes en plusieurs versements

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Sylvie Potvin	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	Demande à l'Administration de tenir compte de la pétition de plus de 1775 signatures demandant de conserver la vocation du terrain public connu sous le nom de l'Îlot Saint-Viateur, dans l'arrondissement d'Outremont, et de ne pas donner suite à la demande d'aliéner ledit terrain au domaine privé Dépôt de pétition
M. Lahouari Belmadani	M Luis Miranda (M. Abdelahaq Sari)	Souhaite que l'Administration demande au conseiller à l'éthique d'enquêter sur les commentaires islamophobes de la conseillère d'arrondissement d'Anjou Mme Lynne Shand qui sont en contradiction avec les règles d'éthique de la Ville de Montréal
M. Roger José Guiterrez	M. Alex Norris (Mme Magda Popeanu)	Déplore les propos de M. Norris qui a qualifié le terrain nord du parc Jeanne-Mance comme étant un terrain controversé, lors de la consultation publique du 5 décembre 2018 - Actions concrètes pour reconstruire le terrain nord du parc Jeanne-Mance, lieu d'encouragement pour l'intégration des immigrants
M. Patrick Cary-Barmard	Mme Valérie Plante (M. Luc Ferrandez)	Urgence d'agir afin d'arriver à un projet concret pour la conservation des 185 hectares de terrains formant le parc de l'Anse-à-l'Orme, soit en changeant le zonage ou en faisant l'acquisition de ces terrains – urgence d'agir pour la création d'un lien vert sur l'Île de Montréal
M. Ian Herbert	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Le citoyen se demande si la hausse des tarifs de stationnement a un effet dissuasif auprès des contrevenants ou, si au contraire, il faudrait les augmenter encore plus / Si une étude a été faite pour démontrer que la hausse a des résultats positifs
Mme Catherine Bélisle	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Que compte faire l'Administration pour informer les commerçants de l'existence de subventions pouvant leur permettre de rendre leur commerce accessible aux personnes à mobilité réduite
M. Daniel Viens	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Le citoyen se demande en quoi la présence d'un crucifix dans la salle du conseil altère la prise de décision des membres du conseil – Suggère d'investir dans des projets utiles, telle la réfection des infrastructures pour l'eau potable
M. Maxime Arnoldi	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Demande à l'Administration d'informer les membres du conseil du résultat des démarches auprès d'Energem et de justifier sa volonté d'aller de l'avant avec un projet plus coûteux, dans le cadre de l'implantation d'un centre de compostage dans l'arrondissement de Saint-Laurent / Souhaite connaître l'état de la situation dans le projet RoyalMount

À 20 h 07,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Sonja Susnjar	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Souhaite connaître les précisions qui seront apportées pour améliorer la tenue des référendums à la Ville de Montréal étant donné que les intentions du gouvernement provincial sont plutôt défavorables à la tenue de référendum
M. Patrick Stephan	M. Éric Alan Caldwell	Déplore l'absence de signalisation « feu blanc » pour les piétons dans plusieurs intersections de la Ville de Montréal – demande d'augmenter la durée des feux pour les piétons afin de sécuriser le déplacement de ces derniers
M. Martin Dion	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Exiger que les commerçants respectent la Politique sur l'accessibilité universelle en équipant les terrasses de mobiliers adaptés afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite sous peine de leur refuser un permis pour l'aménagement d'une terrasse
M. Gilbert Bauer	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Suggère à l'Administration d'abandonner l'idée de tarifier l'utilisation de l'eau potable en fonction de la consommation – souhaite obtenir l'assurance que l'utilisation de l'eau ne sera pas tarifée au volume, par ménage
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Déplore le refus de l'Administration d'établir un programme d'éducation sur l'urgence climatique et demande d'informer la population de la situation afin qu'elle pose des gestes pour aider à sauver la planète Dépôt de document
M. Jean Duval	M. Lionel Perez (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Le citoyen exprime son désaccord avec le retrait du crucifix dans la salle du conseil au nom de la laïcité de l'état – commentaires pour la préservation du patrimoine religieux

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 20 h 36. Elle remercie les personnes qui se sont déplacées pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil et invite ceux qui n'ont pas eu le temps de poser leurs questions à revenir le mois prochain pour ce faire ou à adresser leurs questions par écrit aux membres du conseil concernés.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

À 20 h 37, le conseil reprend ses travaux et poursuit l'étude des articles 80.01 (20.35) à 80.01 (20.40) réunis avant la suspension.

CM19 0289 - (Suite)

Accorder un contrat de gré à gré à Rogers Communications Canada inc. pour la fourniture des services d'installation, d'intégration, de maintenance et de support de modems LTE véhiculaires et le logiciel de gestion pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de trois ans, pour une somme maximale 1 809 091,92 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser des budgets additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour une somme de 133 849,87 \$

Adopté à l'unanimité.

1182357004
80.01 (20.31)

CM19 0290 - (Suite)

Accorder un contrat à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 587 846,16 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5982 (3 soum.) / Autoriser un virement de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière

Adopté à l'unanimité.

1185895003
80.01 (20.32)

CM19 0291 - (Suite)

Accorder un contrat à 4042077 Canada inc. (De Sousa) pour divers travaux de pavage et de marquage à réaliser en 2019, dans le cadre du projet Bonaventure - Dépense totale de 703 729,75 \$, taxes, contingences et incluses - Appel d'offres public 214735 (3 soum.)

Adopté à l'unanimité.

1197231022
80.01 (20.33)

CM19 0292 - (Suite)

Accorder un contrat de gré à gré à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation d'une programmation d'activités culturelles, éducatives, environnementales et récréatives à la TOHU, au parc Frédéric-Back et dans le quartier Saint-Michel, pour une somme maximale de 2 151 533,23 \$, répartie de 2019 à 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 104 471,17 \$ de compétence corporative du Service de la culture vers les dépenses contingentes en contrepartie de 104 471,17 \$ de compétence d'agglomération des dépenses contingentes vers le Service de la culture pour 2019 / Autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 836,91 \$ à compter de 2020, pour un montant de 7 689,81 \$ à compter de 2021 et pour un montant de 11 625,79 \$ à compter de 2022, et ce, pour chaque service

Adopté à l'unanimité.

1187540002
80.01 (20.34)

CM19 0293 - (Suite)

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Fujitsu conseil (Canada) inc. pour des prestations de services en intelligence artificielle, pour une période de 2 ans, pour une somme maximale de 2 052 993,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16877 (6 soum.)

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

1197297001
80.01 (20.35)

À 20 h 42, le leader de la majorité rappelle l'article 7.16.

CM19 0294 - (Suite)

Dépôt de l'avis et des recommandations du Conseil interculturel de Montréal intitulé « Montréal, cité interculturelle. Stratégie intégrée en six étapes et conditions de réussite pour une politique interculturelle »

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Magda Popeanu.

La conseillère Popeanu salue les invités présents au balcon à savoir : Mme Marie-Christine Jeanty, M. François Fournier et de M. Rafael Benitez. Elle les remercie pour le dépôt du présent document qui sera examiné avec grand intérêt par les membres du conseil afin de mettre en pratique les recommandations qu'il contient ainsi que pour leur entière collaboration pour le traitement exemplaire accordé aux sujets soumis au Conseil interculturel.

La présidente du conseil remercie la conseillère Popeanu pour son intervention et cède la parole au conseiller Josué Corvil.

Le conseiller Corvil prend la parole pour féliciter les membres du Conseil interculturel de Montréal (CIM) pour le dépôt du présent document et pour leur excellent travail. Il poursuit et souligne que le CIM encourage, par le dépôt de ce document, la Ville de Montréal à élaborer une politique interculturelle qui s'appuie sur trois piliers essentiels qui sont : la reconnaissance, l'égalité et les interactions. Le conseiller Corvil rappelle aux membres du conseil que Montréal tient sa particularité et sa richesse de la diversité qui compose sa société représentée par plus de 120 communautés culturelles, dont les 2/3 issues de la diversité. Il poursuit et souligne que la Ville de Montréal a toujours à cœur de promouvoir l'égalité des chances, la dignité, l'intégration de toutes et tous ainsi que la justice sociale. Toutes ces actions lui ont valu le statut de « Cité interculturelle » en 2011 par le Conseil de l'Europe.

Le conseiller Corvil poursuit et félicite le CIM pour la réflexion approfondie et sa capacité à saisir les défis propres à la complexité du paysage montréalais et plus particulièrement pour avoir attiré l'attention des membres du conseil en suggérant que Montréal souligne plus formellement son titre de « Cité interculturelle » en adoptant un principe interculturel au sein de sa propre *Charte montréalaise des droits et responsabilités* ainsi qu'une Politique interculturelle qui viendra donner tout son sens à ce principe. Il poursuit et souligne les recommandations les plus pertinentes de ce rapport qui nécessitent des actions concrètes pour faire avancer les choses, telle une consultation publique inclusive et générale concernant la mise en œuvre du chantier interculturel, comme le propose le CIM, et souhaite le rayonnement du leadership de Montréal en tant que « Cité interculturelle » aussi bien qu'auprès des citoyens qu'auprès des autres villes à travers le monde.

La présidente du conseil remercie le conseiller Corvil pour son intervention et félicite les membres du Conseil interculturel de Montréal pour leur travail.

07.16 1197968002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0295

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour des services professionnels pour l'élaboration du rapport géotechnique des paramètres de référence (GBR), préparation des plans et devis d'excavation du roc par forage et dynamitage, par tunnelier TBM et par haveuse, surveillance et support technique - Dépense totale de 1 646 874,31 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17405 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'accorder à la seule firme, SNC-Lavalin GEM Québec inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour l'élaboration du rapport géotechnique des paramètres de référence (GBR), préparation des plans et devis d'excavation du roc par forage et dynamitage, par tunnelier TBM et par haveuse, surveillance et support technique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 497 158,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17405 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 149 715,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197526005
80.01 (20.36)

CM19 0296

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à la firme WSP Canada inc. pour les services professionnels en contrôle de la qualité relié à la mise en oeuvre de projets à caractère industriels en mode de réalisation conception-construction-entretien-exploitation - Dépense totale de 4 255 540,94 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16708 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, WSP Canada, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour des services professionnels pour le contrôle de la qualité relié à la mise en oeuvre de projets à caractère industriels en mode de réalisation conception-construction-entretien-exploitation du Service de l'environnement, pour une somme maximale de 4 255 540,94 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16708 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose les documents suivants :

- Media Release from City Of Surrey : North America's First Closed-Loop Waste Management System opens in Surrey en date du 9 mars 2018;
- Article from Waste Today Magazine.com : Inside WM's new \$30M RNG facility en date du 26 septembre 2018.

À 21 h 15, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le débat se poursuit.

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, invite le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez à retirer le mot « croche » qui fait partie de la liste des mots antiparlementaires. Ce dernier s'exécute.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole et mentionne que l'intervention du chef de l'opposition officielle tend vers le procès d'intention envers l'Administration. Il suggère qu'il fasse preuve de nuance dans ses propos. Le vice-président du conseil prend note des doléances du leader de la majorité et cède la parole au chef de l'opposition officielle afin de lui permettre de poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit.

Le vice-président du conseil cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais afin qu'il exerce son droit de réplique.

Le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais retire le mot « chantage » utilisé lors de son intervention puisqu'il fait partie de la liste des mots antiparlementaires.

Le chef de l'opposition officielle soulève une question de privilège et mentionne que l'intervention du président du comité exécutif tend également vers le procès d'intention et qu'il serait souhaitable de s'en tenir au point sous étude.

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, renchérit dans le même sens.

Le vice-président du conseil fait un rappel à l'ordre et invite les élu.es à continuer le débat dans le respect et demande au président du comité exécutif de poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (20.37).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Bourgeois, Normand, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pausé, Barbe, Deschamps et Zarac (38)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (23)

Résultat: En faveur : 38
Contre : 23

Le vice-président du conseil déclare l'article 80.01 (20.37) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1185951003
80.01 (20.37)

CM19 0297

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat aux Excavations Lafontaine inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue Gauthier à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 20 229 831,33 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 325301 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 18 498 737,63 \$, taxes et incidences incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue Gauthier à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ;
- 3 - d'accorder aux Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 583 352,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 325301 ;
- 4 - d'autoriser une dépense de 1 731 093,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187231085
80.01 (20.38)

CM19 0298**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Groupe ABS inc. (3 688 337,64 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (2 916 915,75 \$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.) (2 308 299,50 \$, taxes incluses), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 785 750,88 \$, taxes incluses), Solmatech inc. (1 134 437,05 \$, taxes incluses) et WSP Canada inc. (962 818,76 \$, taxes incluses), totalisant une somme maximale de 12 796 559,58 \$, taxes incluses pour effectuer des caractérisations environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 18-17192 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure six ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de services professionnels, afin de réaliser des mandats de caractérisation environnementale, d'études géotechniques et de conception de chaussée, dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville;
- 3 - d'approuver les contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17192;

Firme	Somme maximale	Contrat (Lot)
Groupe ABS inc.	3 688 337,64 \$	1
Les Services EXP inc.	2 916 915,75 \$	2
FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.)	2 308 299,50 \$	3
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	1 785 750,88 \$	4
Solmatech inc.	1 134 437,05 \$	5
WSP Canada inc.	962 818,76 \$	6

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0299**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres, d'une durée de 3 ans, avec Compugen inc. (Lot 1 : 1 172 489,82 \$, taxes incluses), PCD Solutions inc. (Lot 3 : 1 184 890,91 \$, taxes incluses), ESI Technologies inc. (Lot 4 : 638 311 \$, taxes incluses), Bell Canada (Lot 6 : 2 840 787,50 \$, taxes incluses), pour la fourniture de serveurs d'entreprise, d'équipements de stockage et d'équipements de télécommunication - Appel d'offres public 18-17255 (7 soum.) / Autoriser des crédits additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour les lots 3 et 4, correspondant à une somme de 177 733,63 \$ pour le lot 3 ainsi qu'une somme de 95 746,65 \$ pour le lot 4

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
 - 2 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de trois ans, pour la fourniture sur demande de serveurs d'entreprise, d'équipements de stockage et d'équipements de télécommunication ;
 - 3 - d'accorder à Compugen inc., PCD Solutions inc. et ESI Technologies inc., plus bas soumissionnaires conformes pour les lots 1, 3, et 4, et au seul soumissionnaire pour le lot 6, Bell Canada, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17255 ;
- | <u>Firmes</u> | <u>Description</u> | <u>Montants</u> |
|-----------------------|---|-----------------|
| Compugen inc. | Lot 1: Serveurs et équipements connexes | 1 172 489,82 \$ |
| PCD Solutions inc. | Lot 3: Stockage IBM-SAN STORWIZE et accessoires | 1 184 890,91 \$ |
| ESI Technologies inc. | Lot 4: Commutateurs du réseau Canal de Fibre (FC) pour le stockage des données. | 638 311 \$ |
| Bell Canada | Lot 6: Équipements de télécommunication avec support. | 2 840 787,50 \$ |
- 4 - d'autoriser des crédits additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour les lots 3 et 4, soit une somme de 177 733,63 \$ pour le lot 3 ainsi qu'une somme de 95 746,65 \$ pour le lot 4;
 - 5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.41) à 80.01 (20.44) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0300

Conclure une entente de collaboration de gré à gré avec MILA - Institut québécois d'intelligence artificielle, organisme à but non lucratif, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 831 128 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin ainsi que le contrat de sous-location en annexe

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, incluant un contrat de sous-location en annexe, entre la Ville et MILA - Institut québécois d'intelligence artificielle, organisme à but non lucratif, pour la conclusion d'une entente de collaboration dans le domaine de l'intelligence artificielle, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 831 128 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187297003
80.01 (20.41)

CM19 0301

Accorder un soutien financier exceptionnel d'un montant maximum de 1 013 000 \$ pour la réalisation du projet de logement social HFAQ Phase V de l'organisme Les Habitations de la Fondation des aveugles du Québec, dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un soutien financier exceptionnel d'un montant maximum de 1 013 000 \$ pour la réalisation du projet de logement social HFAQ Phase V de l'organisme Les Habitations de la Fondation des aveugles du Québec, dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1190637001
80.01 (20.42)

CM19 0302

Accorder un soutien financier d'une somme maximale de 2 045 228 \$, répartie de 2019 à 2022, à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation du plan d'action Cirque-Terre-Humain dans le cadre de sa mission / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 993,50 \$ à compter de 2020, pour un montant de 8 051 \$ à compter de 2021 et pour un montant de 12 173,50 \$ à compter de 2022, et ce, pour chaque service

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 2 045 228 \$, pour une période de 4 ans, se terminant le 31 décembre 2022, à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation du plan d'action Cirque-Terre-Humain dans le cadre de sa mission, somme répartie annuellement comme suit :

2019	2020	2021	2022
499 198 \$	507 185 \$	515 300 \$	523 545 \$

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 993,50 \$ à compter de 2020, pour un montant de 8 051 \$ à compter de 2021 et pour un montant de 12 173,50 \$ à compter de 2022, et ce pour chaque service;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187540001
80.01 (20.43)

CM19 0303

Approuver l'entente tripartite de 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente tripartite de 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198320001
80.01 (20.44)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 30.01

Adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2019-2021

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2019-2021;

2 - de mandater la Direction générale pour que l'ensemble des services municipaux concernés réalisent les engagements les concernant dans ce plan d'action;

3 - de mandater la Direction de la Mobilité pour qu'elle coordonne la mise en œuvre de ce plan d'action.

Article 30.02

Approuver le rapport annuel des actions et des projets réalisés en 2018 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022 grâce à l'aide financière de 150 M\$ du gouvernement du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le rapport annuel des actions et des projets réalisés en 2018 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022 grâce à l'aide financière de 150 M\$ du gouvernement du Québec.

Un débat s'engage.

À 21 h 52, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Article 30.03

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2019

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le programme d'activités 2019 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Diagnostic du loisir public montréalais;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);

- Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) (mandat du conseil municipal à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation de tenir une consultation publique conformément à l'article 125 de la LAU);

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Élaboration d'une Politique de reconnaissance des organismes communautaires à Montréal;
- Suivi de l'étude sur la gestion de la diversité religieuse;
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268);

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Étude du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal;
- Lutte contre les changements climatiques, bonnes pratiques et outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);
- Interdiction des bouteilles d'eau de plastique à usage unique à la Ville de Montréal et élaboration d'une Stratégie de réduction du plastique sur le territoire de la métropole (CM18 0709);
- Motion de l'opposition officielle de l'interdiction du chauffage au mazout à Montréal (CM18 1177);

Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082;
- De concert avec le BIG, revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082 et de faire des recommandations à ces conseils (CM19 0114 et CM19 0115);

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018;
- Programme triennal d'immobilisations 2020-2022;
- Consultations prébudgétaires 2020;
- Budgets de fonctionnement 2020;
- Le fardeau fiscal des OBNL locataires (CM17 0634);
- Étude de la norme ISO 37 001, certification anticorruption (CM18 1290);

Commission sur l'inspecteur général

- Étude des rapports de l'inspecteur général;

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- Éventuelles modifications au schéma d'aménagement et de développement;

Commission de la sécurité publique

- Le projet pilote des caméras portatives;
- La sécurité des déplacements entre la maison et l'école (CM18 1052);
- Les techniques de désescalade et les clientèles vulnérables;
- Le Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- Le Bilan annuel du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM);
- Les activités de prévention incendie et de sensibilisation communautaire;
- L'intégrité et les normes professionnelles au SPVM;
- Présentation des activités de combat des incendies et de la structure organisationnelle 2019;
- Le suivi des indicateurs en matière de lutte contre le profilage racial et social;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Facteurs facilitant et freins à la diminution de l'utilisation et de la possession de véhicules personnels à Montréal.

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Un débat s'engage.

À 22 h, le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, dépose après adoption, une correspondance du Bureau du contrôleur général en complément d'information au dossier inscrit à l'article 80.01 (20.13).

À 22 h 01, la présidente du conseil ajourne la séance jusqu'au mardi 26 mars 2019, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 mars 2019
13 h**

**Séance tenue le mardi 26 mars 2019 – 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Valérie Plante, M. Sylvain Ouellet et Mme Maja Vodanovic.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Philippe Tomlinson.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 80.01 (42.06) :

M. François William Croteau et M. Benoit Langevin et M. Philippe Tomlinson.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite membres du conseil à observer un moment de recueillement et, à la fin du temps imparti, déclare la séance ouverte. Avant de débiter avec la période de questions du public, elle rappelle que le Bureau de la présidence du conseil a entamé une consultation publique afin de d'améliorer la période de questions du public.

La présidente du conseil poursuit et informe les citoyennes et les citoyens que les formulaires contenant les informations quant aux dates et lieux pour la tenue de ces consultations sont disponibles en format papier, à la demande d'un groupe d'ainé.es qui n'a pas accès à un système informatique, sur des présentoirs installés dans le hall de l'hôtel de ville ou ceux du rez-de-chaussée.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jocelyn Le Hin	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Questionne la décision de l'Administration de ne pas donner suite à l'achat de caméras portatives pour les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) / Le citoyen soutient que le SPVM n'a pas appuyé l'Administration dans ce projet pilote du port des caméras portatives par les policiers
M. Yves Daoust	Mme Manon Barbe (Mme Magda Popeanu)	Questionne l'adoption du Règlement LAS0129 à l'arrondissement de LaSalle en ce qui concerne l'autorisation de droit de visite accordé aux inspecteurs de l'arrondissement sous peine d'amende de 1 000 \$ devant refus – justification de l'adoption de ce règlement, avec l'aval du contentieux de la Ville, qui contrevient à l'article 7 de la Charte québécoise des droits de la personne Dépôt de documents
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu) (M. François Limoges)	Déplore le fait que ses diverses plaintes auprès de la Ville de Montréal soient restées sans réponse – Déplore le fait que des subventions soient accordées à des promoteurs qui construisent des logements avec des vices cachés
M. Michel Labelle	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Mesures pour améliorer le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil pour inclure les notions de respect envers les citoyennes et les citoyens
M. Souad Bounakhla	M. Luis Miranda	Justification de la décision du maire de l'arrondissement d'Anjou de ne pas prendre de mesures immédiates contre la conseillère Lynne Shand à la suite des propos haineux tenus par cette dernière - souhaite que des mesures soient prises par le maire de l'arrondissement afin de se dissocier de la conseillère Shand si des preuves irréfutables confirment qu'elle est membre du groupe « La Meute »

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyennes et des citoyens, la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 56. Elle remercie les personnes qui se sont déplacées pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Projet de loi sur la laïcité – est-ce que l'administration entend faire appliquer cette loi à la fonction publique montréalaise, notamment pour les employés du SPVM / Demande une prise de position ferme sur cet enjeu, comme pour le dossier de la ligne rose

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Programme de compensation financière pour les commerces ayant subi des pertes de revenus à cause des travaux routiers – combien de demandes ont été déposées, et combien ont été approuvées / Combien de temps d'attente pour les commerçants ayant été impactés par de grands chantiers, avant de recevoir un premier paiement
M. Marvin Rotrand	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Port de signes religieux - Demande à l'Administration de clarifier sa position par rapport aux employés de l'état qui livrent des services et qui portent des signes religieux / Est-ce que l'administration va inciter le SPVM à modifier son règlement concernant l'uniforme, en lien avec le port de signes religieux

Avant de reconnaître la question du conseiller Aref Salem, la présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui souhaite faire une brève intervention.

Le leader de la majorité prend la parole pour faire part de sa déception quant au ton et aux qualificatifs employés, depuis un certain temps, par le conseiller Rotrand lors de ses interventions, à la suite de réflexions, d'actions ou de décisions de l'Administration, qu'il qualifie de déplacés.

La présidente du conseil convient effectivement que les mots utilisés pour désigner l'Administration doivent être respectueux et demande aux membres du conseil de porter une attention à cet égard. Elle invite le conseiller Salem à poser sa question.

M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Modernisation de l'industrie du Taxi – Est-ce que l'administration va jouer un rôle actif vis-à-vis le gouvernement provincial afin de défendre l'industrie montréalaise du taxi / Est-ce que l'administration peut garantir que les résidents des extrémités est et ouest de l'île recevront un service de transport adapté de qualité
---------------	---	---

À 10 h 15,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 7 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Fin du projet de port de caméras portatives au SPVM – comment l'Administration entend expliquer cette décision précipitée, sans consultation / De combien d'incidents impliquant du profilage raciale l'administration a-t-elle besoin pour enfin munir les policiers de caméras

La présidente du conseil informe la conseillère Goulet que le mot « faux », utilisé lors de son intervention, est antiparlementaire. La conseillère Goulet le retire.

M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	L'administration a-t-elle abordé l'enjeu de la fermeture de la carrière Pierrefonds
-------------------------	--	---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 22.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

À 10 h 23, le conseil reprend ses travaux et poursuit l'étude des articles 30.01 à 30.03 déjà réunis.

CM19 0304 - (Suite)

Adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2019-2021

Un débat s'engage.

Le conseiller Éric Alan Caldwell dépose une carte illustrant la répartition des collisions avec décès et blessés graves sur l'Île de Montréal (2011-2016).

Adopté à l'unanimité.

1192612001
80.01 (30.01)

CM19 0305 - (Suite)

Approuver le rapport annuel des actions et des projets réalisés en 2018 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022 grâce à l'aide financière de 150 M\$ du gouvernement du Québec

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

1197586002
80.01 (30.02)

CM19 0306 - (Suite)

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2019

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

1197579005
80.01 (30.03)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0307

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1186945001
80.01 (42.01)

À 11 h 10, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

CM19 0308

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

1180025003
80.01 (42.02)

CM19 0309

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 800 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 800 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1181081026
80.01 (42.03)

CM19 0310

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1181081021
80.01 (42.04)

CM19 0311

Adoption - Règlement sur les subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1181179011
80.01 (42.05)

À 11 h 14, le vice-président du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole et soulève une question de règlement sur la requête du conseiller Alan DeSousa qui souhaitait soulever un « Point d'information » pour préciser sa question après que la réplique a été donnée par le conseiller Sylvain Ouellet sur l'article 80.01 (42.01), pour préciser que le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* n'autorise plus de question sur un article qui a fait l'objet d'une réplique et que la notion « Point d'information » n'existe pas dans ledit règlement. Il précise que la réplique met fin à tout débat sur le point en question.

Le vice-président du conseil remercie le leader de la majorité pour cette précision.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.08) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 11 h 21, le vice-président du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand soulève une question de règlement sur la façon de procéder depuis un certain temps du leader de la majorité, M. François Limoges, qui ne se conforme pas à l'article 77 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* en omettant de préciser qui seconde ses propositions lors de réunions des articles.

Le vice-président du conseil informe le conseiller Rotrand que le leader de la majorité avait bien précisé hier, au tout début de la séance du conseil, que ses propositions de réunions des articles seront appuyées par le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, et en son absence, par la conseillère Magda Popeanu et en l'absence de cette dernière par le conseiller Sylvain Ouellet et ainsi de suite.

Le vice-président du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole pour préciser qu'étant donné que l'article 77 n'a jamais été modifié en conséquence, il souhaiterait que cet article du règlement soit respecté lors de réunions des articles pour s'assurer que les points soient adoptés selon les règles.

Le vice-président du conseil remercie le conseiller Rotrand pour cette précision et enjoint le leader de la majorité de se conformer à l'article 77 du règlement pour la suite de l'assemblée. Il cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité prend la parole pour préciser qu'il fait entièrement confiance au greffier de la Ville qui s'assure que les séances se déroulent dans le respect dudit règlement.

Le vice-président du conseil remercie le conseiller Rotrand pour le rappel à l'ordre du règlement et invite le leader de la majorité à poursuivre les travaux.

CM19 0312

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 \$ », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (42.06)

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Watt, Bourgeois, Normand, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pautzé, Barbe, Deschamps et Zarac (36)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (23)

Ouverture des portes: La conseillère Montgomery entre dans la salle des délibérations et déclare que si elle avait été présente au moment de ce vote elle aurait voté en faveur de cette proposition.

Résultat: En faveur : 37
Contre : 23

Le vice-président du conseil, M, Sterling Downey, déclare l'article 80.07 (42.06) adopté à la majorité des voix, et il est

RESOLU

en conséquence.

1188212001
80.01 (42.06)

CM19 0313

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 28 700 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 28 700 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1192837001
80.01 (42.07)

CM19 0314

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du parc Jean-Drapeau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du parc Jean-Drapeau », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1192837002
80.01 (42.08)

CM19 0315

Approuver le Règlement R-192 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 5 924 374 \$ pour financer le projet « Véhicules d'atelier - phase 1 », pour un terme de 10 ans et approuver la modification du Programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le Règlement R-192 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 5 924 374 \$ pour financer le projet « Véhicules d'atelier - phase 1 » pour un terme de 10 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1196213001
80.01 (45.01)

CM19 0316

Nomination de MM. Hubert M. Makwanda et M'Baye Diagne, à titre de membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour un mandat de trois ans et reconduction des mandats de Mme Sylvie Crispo et de M. Christian Champagne à titre de membres du conseil pour une période de trois ans

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la nomination de MM. Hubert M. Makwanda et M'Baye Diagne à titre de membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour un mandat de trois ans, à compter du 22 avril 2019;
- 2 - de reconduire le mandat de Mme Sylvie Crispo et de M. Christian Champagne, pour une période de trois ans, à compter du 22 avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

1190640001
80.01 (51.01)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0317

Accorder un contrat à la Société des Amis du Biodôme pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2019, pour une somme maximale de 205 690 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 247 000 \$ équivalent aux recettes estimées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0349;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société des Amis du Biodôme, pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour une somme maximale de 205 690 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 247 000 \$ et un budget additionnel de revenus de 247 000 \$, équivalent aux recettes estimées des camps de jour;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1183815004

CM19 0318

Accorder un contrat à Atera Enviro inc. pour la fourniture, pour une période de 24 mois, d'électrodes pour analyse avec l'appareil Palintest SA-1100 pour le dépistage des entrées de service en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 596 030,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17463 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0350;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Atera Enviro inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 24 mois, un contrat pour la fourniture d'électrodes SA-1100 pour le dépistage des entrées de service en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 596 030,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17463;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1197271002

CM19 0319

Approuver un projet d'acte par lequel le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'île-de-Montréal cède sans frais à la Ville une servitude réelle et perpétuelle de passage public piétonnier entre la rue Sherbrooke Est et la rue Rachel, à l'ouest de la rue Saint-Germain, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0388;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'île-de-Montréal cède à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle de passage public piétonnier sur une portion d'un immeuble situé au 3095, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, représentée par une partie du lot 3 636 033 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, à titre gratuit, le tout substantiellement conforme au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1181027005

CM19 0320

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour la réfection du terrain de balle au stade du parc Arthur-Therrien, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 549 596,60 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-6350 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0358;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 549 596,60 \$, taxes incluses, pour la réfection du terrain de balle du stade au parc Arthur-Therrien, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Lanco Aménagement inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 457 997,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6350;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 11 h 35, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1187936011

CM19 0321

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour la reconstruction de conduite d'égout unitaire, de conduite d'eau secondaire, de trottoirs et de bordures, là où requis et la reconstruction de la chaussée dans la rue Quesnel, de l'avenue Atwater à la rue Quesnel, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 756 974,35 \$ taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 335801 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0364;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 701 522,13 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de conduite d'égout unitaire, de conduite d'eau secondaire, de trottoirs et de bordures, là où requis et la reconstruction de la chaussée dans la rue Quesnel, de l'avenue Atwater à la rue Quesnel, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 554 522,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 335801;
- 3- d'autoriser une dépense de 55 452,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1187231096

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0322

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux à divers endroits dans l'arrondissement de Ville-Marie (PCPR - PRCPR 2019) - Dépense totale de 3 218 097,11 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441024 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0365;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 936 551,92 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 815 451,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441024;

- 3- d'autoriser une dépense de 281 545,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.06 1197231003

CM19 0323

Autoriser une dépense additionnelle de 505 036,64 \$, taxes incluses pour compléter les travaux d'égouts, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Jeanne-Mance, de l'avenue du Mont-Royal à la rue Villeneuve dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat 314001 accordé à Talvi inc., CM18 0808, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 083 472,81\$ à 3 588 509,45 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0366;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 505 036,64 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égouts, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Jeanne-Mance, de l'avenue du Mont-Royal à la rue Villeneuve, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Talvi inc. (CM18 0808), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 083 472,81 \$ à 3 588 509,45 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.07 1197231005

CM19 0324

Autoriser une dépense additionnelle de 132 624,78 \$, taxes incluses, ainsi qu'un virement de 195 000 \$, taxes incluses, provenant de l'enveloppe des incidences vers l'enveloppe des contingences pour le paiement du boni de performance, le dépassement de quantités de la couche de surface de l'enrobé à module élevé et l'ajustement du prix du bitume, dans le cadre du contrat 336301 accordé à Environnement routier NRJ inc. (CM18 0477) pour les travaux de construction dans la rue Notre-Dame, de la rue Frontenac à l'avenue Bourbonnière, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, majorant ainsi le montant total du contrat de 8 339 793,08 \$ à 8 667 417,86 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0368;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 132 624,78 \$, taxes incluses, ainsi qu'un virement de 195 000 \$, taxes incluses, provenant de l'enveloppe des dépenses incidentes vers l'enveloppe des contingences pour le paiement du boni de performance, le dépassement de quantités de la couche de surface de l'enrobé à module élevé et l'ajustement du prix du bitume, dans le cadre du contrat 336301 accordé à Environnement routier NRJ inc. (CM18 0477) pour les travaux de construction dans la rue Notre-Dame, de la rue Frontenac à l'avenue Bourbonnière, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, majorant ainsi le montant total du contrat de 8 339 793,08 \$ à 8 667 417,86 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1187231087

CM19 0325

Accorder un contrat de services professionnels à Riopel Dion St-Martin inc., GBi experts-conseils inc. et Projet paysage pour les travaux de réfection et la rénovation des bâtiments spécifiques dans le cadre du projet de réfection du musée de Lachine - Dépense totale de 815 770,55 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-17297 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0374;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 815 770,55 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection et de rénovation de la maison Le-Ber-Le Moyne et du pavillon Benoît-Verdict au musée de Lachine;
- 2- d'accorder un contrat de services professionnels à Riopel Dion St-Martin inc., GBi experts-conseils inc. et Projet paysage, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 647 436,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17297;
- 3- d'autoriser une dépense de 129 487,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 38 846,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1195110001

CM19 0326

Accorder un soutien financier de 750 000 \$ à La Fondation Espace pour la vie afin de financer ses opérations pour les années 2019, 2020 et 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0405;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 750 000 \$ à La Fondation Espace pour la vie pour le financement de ses opérations pour les années 2019, 2020 et 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1190348002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0327

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec GLT + inc. pour les services en économie de la construction pour les projets de la Direction de la gestion de projets immobiliers (DGPI), pour une somme maximale de 866 404 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17198 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0369;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre par laquelle GLT + inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en économie de la construction pour les missions d'estimation des projets de la Direction de la gestion de projets immobiliers, pour une somme maximale de 866 404 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 18-17198;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1187444001

CM19 0328

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Biothermica Technologies inc., pour une période de 36 mois, pour la réalisation et l'interprétation de relevés de méthane requis pour des travaux de suivis sur divers terrains sur ou à proximité d'anciennes carrières ou dépôts de surface situés sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 289 828,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17303 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0371;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre par laquelle la seule firme soumissionnaire Biothermica Technologies inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation et l'interprétation de relevés de méthane requis pour des travaux de suivis sur divers terrains sur ou à proximité d'anciennes carrières ou dépôts de surface situés sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 289 828,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17303;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1196686001

CM19 0329

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 668 992 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires de ÉVOQ architecture inc., NCK inc, et Pageau, Morel et associés inc. en fonction de la modification de la portée du mandat pour la rénovation et l'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve / Approuver un projet d'avenant 1 à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et ces trois firmes (CM18 0360), majorant ainsi le montant maximal du contrat de 2 515 653 \$ à 3 184 645 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0373;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 668 992 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires de ÉVOQ architecture inc., NCK inc., et Pageau, Morel et associés inc. en fonction de la modification de la portée du mandat pour la rénovation et agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve;
- 2 - d'approuver un projet d'avenant no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et ÉVOQ architecture inc., NCK inc., et Pageau, Morel et associés inc. (CM18 0360), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 515 653 \$ à 3 184 645 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1183286001

CM19 0330

Résilier la convention intervenue entre l'Orchestre symphonique de Montréal et la Ville de Montréal (CM17 0137)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0381;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de résilier la convention entre l'Orchestre symphonique de Montréal et la Ville de Montréal (CM17 0137).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1193205002

CM19 0331

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} juin 2019, les locaux 319, 323 et 341, situés au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 561,16 pieds carrés, à des fins administratives, pour un loyer total de 39 833,52 \$, excluant les taxes - Le montant de la subvention représente une somme de 88 200 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0384;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} juin 2019, les locaux 319, 323 et 341, situés au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 561,16 pieds carrés, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 39 833,52 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de bail;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1194069001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0332

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Duroking construction (9200-2088 Québec inc.) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Jarry, de la rue Boyer à la rue Garnier, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 17 518 448,39 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 223802 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0458;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 16 048 903,47 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Jarry, de la rue Boyer à la rue Garnier, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 758 944,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 223802 ;
- 4 - d'autoriser une dépense de 1 469 544,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1187231082

CM19 0333**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de LaSalle et de Lachine (PCPR - PRCPR 2019) - Dépense totale de 8 821 384,82 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441022 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0455;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 8 053 713,47 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de LaSalle et de Lachine (PCPR - PRCPR 2019), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 676 713,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441022;
- 4 - d'autoriser une dépense de 767 671,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1187231084

CM19 0334

Autoriser une dépense additionnelle de 18 228 125,56 \$, taxes incluses, pour l'acquisition par voie d'expropriation de l'ensemble des immeubles prévus aux résolutions CM16 0598, CM16 0599, CM16 0600, CM16 0926, CM17 0740, à des fins d'aménagement d'une rue, dans le cadre de la mise en œuvre des abords du site Outremont (projet MIL Montréal)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0476;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 18 228 125,56 \$, taxes incluses, incluant une provision d'estimation de taxes de 10% calculée sur l'indemnité principale, pour l'ensemble des acquisitions prévues aux résolutions CM16 0600, CM16 0598, CM16 0599, CM17 0740, CM16 0926, dans le cadre de la mise en œuvre des abords du site Outremont (projet MIL Montréal);
 - cette somme additionnelle prévue à la présente résolution bonifie les montants déjà approuvés dans les résolutions suivantes :
 - le point 5 de la résolution CM16 0600 qui autorise une dépense de 1 635 290 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'une partie du lot 1 350 843 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
 - le point 5 de la résolution CM16 0599 qui autorise une dépense de 777 000 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'une partie du lot 1 350 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

- le point 5 de la résolution CM16 0598 qui autorise une dépense de 862 320 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'une partie du lot 2 203 544 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- le point 5 de la résolution CM 16 0926 qui autorise une dépense de 2 644 425 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'une partie du lot 1 868 713 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- le point 1 de la résolution CM17 0740 qui autorise une dépense totale de 1 140 839,44 \$, taxes incluses, pour l'acquisition du lot 6 032 109 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1196462002

CM19 0335

Accorder un contrat à Techniparc (9032-2454 Qc inc.) pour la réfection du terrain de balle au parc des Roseraies, dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 563 080 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-6349 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0452;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Techniparc (9032-2454 Qc inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection du terrain de balle situé au parc des Roseraies, dans l'arrondissement d'Anjou, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 450 464 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6349;
- 2 - d'autoriser un montant de 67 569,60 \$ à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser un montant de 45 046,40 \$ à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1187936012

CM19 0336

Accorder un contrat de services professionnels à Atelier Civiliti inc. pour la réhabilitation de la fontaine lumineuse et la construction d'un édicule technique au parc La Fontaine - Dépense totale de 786 745,51 \$, taxes, variations de quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-17282 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0464;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 786 745,51 \$, taxes, variations de quantités, contingences et incidences incluses, pour la réhabilitation de la fontaine lumineuse et la construction d'un édicule technique au parc La Fontaine;
- 2- d'accorder à la seule firme soumissionnaire, Atelier Civiliti inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels requis à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 542 583,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17282 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 81 387,46 \$, taxes incluses, à titre de variations de quantité;
- 4- d'autoriser une dépense de 108 516,62 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 5- d'autoriser une dépense de 54 258,31 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1198132001

CM19 0337

Accorder un soutien financier non récurrent de 450 000 \$ Montréal en Histoire pour supporter les coûts d'opération de l'événement Cité Mémoire en 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0473;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 450 000 \$ à Montréal en Histoire pour supporter les coûts d'opération de l'événement Cité Mémoire en 2019;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1191103001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 30.01**Retirer la partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est, du registre du domaine public de la Ville de Montréal**

Considérant la résolution CA15 16 0188 du conseil de l'arrondissement d'Outremont par laquelle l'arrondissement a donné son accord de principe pour que le lot 1 351 629 soit réservé en vue d'une vente ultérieure à la Coopérative de solidarité Le Suroit pour la réalisation de logements sociaux et communautaires;

Considérant les résolutions CA15 16 0188 et CA15 16 0369 du conseil de l'arrondissement d'Outremont demandant au conseil municipal d'autoriser le versement d'une partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est et nord-ouest, dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de parc linéaire de type passage public;

Considérant la résolution CA16 16 0322 du conseil de l'arrondissement d'Outremont qui édictait les conditions pour l'étude du projet de la Coopérative Le Suroit;

Considérant la résolution CA18 16 004 du conseil de l'arrondissement d'Outremont qui mandatait l'administration à définir un nouveau projet sur la totalité du terrain de la Ville;

Considérant que la Coopérative de solidarité Le Suroit a déposé en novembre 2018 un projet de 48 logements comprenant une cour arrière d'une profondeur entre 7,69 et 8,16 m de profondeur et constituée d'une bande verte le long de la ligne arrière;

Considérant que le projet respecte les conditions énoncées dans les résolutions CA16 16 0322 et CA18 16 004 ci-haut mentionnées;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0437;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de retirer la partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est, du registre du domaine public de la Ville de Montréal.

Article 30.02**Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0408;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Article 30.03

Déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une durée de deux ans, quant à l'occupation du domaine public à des fins d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0413;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une durée de deux ans, quant à l'occupation du domaine public à des fins d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'apporter un amendement à l'article sous étude, pour remplacer les mots «... jusqu'au 15 avril 2021 ...» par les mots « ... pour une période de deux ans ... » partout où il se trouvent dans le dossier décisionnel, afin de ne pas excéder la durée de deux ans autorisée.

La proposition est agréée.

Un débat s'engage sur l'article 30.03, tel qu'amendé.

Article 30.04

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2019

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0484;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2019 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Diagnostic du loisir public montréalais;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);

- Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) (mandat du conseil municipal à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation de tenir une consultation publique conformément à l'article 125 de la LAU);

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Élaboration d'une Politique de reconnaissance des organismes communautaires à Montréal;
- Suivi de l'étude sur la gestion de la diversité religieuse;
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268);

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Étude du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal;
- Lutte contre les changements climatiques, bonnes pratiques et outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);
- Interdiction des bouteilles d'eau de plastique à usage unique à la Ville de Montréal et élaboration d'une Stratégie de réduction du plastique sur le territoire de la métropole (CM18 0709);
- Motion de l'opposition officielle de l'interdiction du chauffage au mazout à Montréal (CM18 1177);

Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082;
- De concert avec le BIG, revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082 et de faire des recommandations à ces conseils (CM19 0114 et CM19 0115);

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018;
- Programme triennal d'immobilisations 2020-2022;
- Consultations prébudgétaires 2020;
- Budgets de fonctionnement 2020;
- Le fardeau fiscal des OBNL locataires (CM17 0634);
- Étude de la norme ISO 37 001, certification anticorruption (CM18 1290);

Commission sur l'inspecteur général

- Étude des rapports de l'inspecteur général;

Commission de la présidence du conseil

- Période de question du public au conseil municipal;
- Scrutin préférentiel ontarien de 2018 et relation entre le taux de participation aux élections municipales québécoises et le choix d'un autre jour de vote que le dimanche (CM18 0557);
- Interdire les applaudissements lors de la période de questions des élus et des citoyens au conseil municipal de Montréal / article 46 et attribution des droits de paroles (CM18 1395);

Commission sur le transport et les travaux publics

- Facteurs facilitant et freins à la diminution de l'utilisation et de la possession de véhicules personnels à Montréal;

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Un débat s'engage.

À 12 h 30, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 mars 2019
13 h**

**Séance tenue le mardi 26 mars 2019 – 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Valérie Plante.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Benoit Langevin.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PORTION DE L'AMENDEMENT NON AGRÉÉE DU CHEF ET DU LEADER ADJOINT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE DE L'ARTICLE 42.08 :

M. Benoit Langevin.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 60.02 :

M. Benoit Langevin et Mme Maja Vodanovic.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DES VOTES ENREGISTRÉS SUR LES ARTICLES 65.04 ET 65.05 :

Mme Valérie Plante, M. Éric Alan Caldwell, M. Benoit Langevin et Mme Maja Vodanovic.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.06 :

Mme Valérie Plante, M. Benoit Langevin et Mme Maja Vodanovic.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte.

A 14 h 01, le conseil reprend ses travaux et poursuit l'étude des articles 30.01 à 30.04 déjà réunis.

CM19 0338 - (Suite)

Retirer la partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est, du registre du domaine public de la Ville de Montréal

Adopté à l'unanimité.

30.01 1187596003

CM19 0339 - (Suite)

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Adopté à l'unanimité.

30.02 1196354001

CM19 0340 - (Suite)

Déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une durée de deux ans, quant à l'occupation du domaine public à des fins d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Le débat se poursuit sur l'article 30.03, tel qu'amendé.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, met aux voix l'article 30.03, tel qu'amendé, qui se lit maintenant comme suit : « de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une durée de deux ans, quant à l'occupation du domaine public à des fins d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* », et le déclare adopté à la majorité absolue des voix des membres du conseil, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda
M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

30.03 1198219001

CM19 0341 - (Suite)

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2019

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1197579004

CM19 0342

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 50 300 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration d'équipements sportifs

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 300 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration d'équipements sportifs », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1197235002

CM19 0343

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1190643002

CM19 0344

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1197796004

CM19 0345

Avis de motion et dépôt - Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1188219001

CM19 0346

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1198142001

CM19 0347

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI pour les années 2019, 2020 et 2021

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI pour les années 2019, 2020 et 2021 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1194368001

CM19 0348

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1194368003

CM19 0349

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 57 300 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont (« PDUES »)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 57 300 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont (« PDUES ») », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1196626001

CM19 0350

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1197718001

CM19 0351

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau routier, aux abords des écoles

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau routier, aux abords des écoles », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.10 1181097016

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0352

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0207;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0207;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2019, par sa résolution CE19 0191;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1184386001

Règlement 19-015

CM19 0353

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0208;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières » à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0208;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019, par sa résolution CE19 0253;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1180003001

Règlement 19-016

CM19 0354

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0209;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques » à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0209;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019, par sa résolution CE19 0254;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1197235001

Règlement 19-017

CM19 0355

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 46 200 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 46 200 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0210;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 200 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements » à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0210;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019, par sa résolution CE19 0259;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 200 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1181081025

Règlement 19-018

CM19 0356

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsables

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsables à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0211;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsables » à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0211;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019, par sa résolution CE19 0257;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsables », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1181081023

Règlement 19-019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0357

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 800 000 \$ afin de financer les travaux du projet de mise à niveau des postes de carburant

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 800 000 \$ afin de financer les travaux du projet de mise à niveau des postes de carburant à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0212;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 800 000 \$ afin de financer les travaux du projet de mise à niveau des postes de carburant » à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0212;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019, par sa résolution CE19 0256;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 800 000 \$ afin de financer les travaux du projet de mise à niveau des postes de carburant », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1181081019

Règlement 19-020

CM19 0358

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0213;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés » à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0213;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019, par sa résolution CE19 0258;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1181081022

Règlement 19-021

Article 42.08

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0214;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0214;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019, par sa résolution CE19 0312;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

d'apporter un amendement à l'article sous étude afin :

- de remplacer dans le dossier décisionnel, là où requis, les mots «...d'une aide financière de plus de 150 000 \$...» par les mots «...d'une aide financière d'une valeur supérieure à 150 000 \$ et inférieure à 500 000 \$...»;
- d'ajouter, après la section VIII, une section dans la directive relative au soutien financier jointe au dossier décisionnel qui se lit comme suit :
 - « SECTION IX
RAPPORT ANNUEL »
 - 19. Un rapport détaillant toutes les subventions accordées ainsi que les lieux et l'avancement des travaux liés à chaque subvention devra être déposé au conseil municipal sur une base annuelle »;
- de modifier le paragraphe 21 du premier alinéa de l'article 1 du règlement afin de remplacer les mots «...d'une aide financière de plus de 150 000 \$...» par les mots «...d'une aide financière d'une valeur supérieure à 150 000 \$ et inférieure à 500 000 \$...».

À 14 h 32, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de suspendre la séance afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance de l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et du leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

Avant de suspendre, le leader de la majorité propose de poursuivre l'étude des autres articles réunis et de reporter l'étude de l'article 42.08 à une phase ultérieure.

Article 42.09

Adoption - Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0215;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0215;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019, par sa résolution CE19 0311;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

d'apporter un amendement à l'article sous étude afin d'ajouter, après l'article 22 du projet de règlement, la section suivante :

« SECTION XI - RAPPORT ANNUEL

23. Un rapport détaillant toutes les subventions accordées ainsi que les lieux et l'avancement des travaux liés à chaque subvention devra être déposé au conseil municipal sur une base annuelle ».

À 14 h 34, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de suspendre la séance afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance de l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et du leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

Avant de suspendre, le leader de la majorité propose de poursuivre l'étude des autres articles réunis et de reporter l'étude de l'article 42.09 à une phase ultérieure.

CM19 0359

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0216;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0216;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019, par sa résolution CE19 0314;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1181097015

Règlement 19-023

CM19 0360

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie (18-043) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 36 350 000 \$

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie (18-043) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 36 350 000 \$ à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0217;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie (18-043) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 36 350 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0217;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019, par sa résolution CE19 0313;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie (18-043) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 36 350 000 \$ », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1190348001

Règlement 18-043-1

CM19 0361

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement du Sud-Ouest par l'ajout, dans la liste des édifices publics d'intérêt, du qualificatif « ancien » à la dénomination « bain Hushion » du bâtiment portant le numéro 757, rue des Seigneurs

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement du Sud-Ouest par l'ajout, dans la liste des édifices publics d'intérêt, du qualificatif « ancien » à la dénomination « bain Hushion » du bâtiment portant le numéro 757, rue des Seigneurs, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DU PROJET

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement du Sud-Ouest par l'ajout, dans la liste des édifices publics d'intérêt, du qualificatif « ancien » à la dénomination « bain Hushion » du bâtiment portant le numéro 757, rue des Seigneurs.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1196347003

Règlement P-04-047-201

CM19 0362

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier l'affectation de certains secteurs mixtes dans le cadre de la mise en œuvre du PDUÉS Turcot

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier l'affectation de certains secteurs mixtes dans le cadre de la mise en œuvre du PDUÉS Turcot à l'assemblée du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest du 11 février 2019, par sa résolution CA19 22 0043;

Vu la résolution CA19 22 0043 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest à sa séance du 11 février 2019, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le jeudi 28 février 2019 à 18 h 30, à la mairie de l'arrondissement située au 815, rue Bélair, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019, par sa résolution CE19 0435;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier l'affectation de certains secteurs mixtes, dans le cadre de la mise en œuvre du PDUÉS Turcot.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1180511003

Règlement 04-047-202

CM19 0363**Renouveler le mandat de la vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal pour une durée de 4 ans**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0416;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renouveler le mandat de Mme Marie-Chantal Lamothe à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal, pour une durée de 4 ans.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1192988001

À 14 h 39, le leader de la majorité rappelle les articles 42.08 et 42.09.

CM19 0364 - (Suite)**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)**

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Jean-François Parenteau.

Le conseiller Parenteau prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration n'est pas en faveur de la portion de l'amendement du chef et du leader adjoint de l'opposition officielle à l'effet de modifier le dossier décisionnel, là où requis, et dans le texte du règlement pour le remplacement des mots «...d'une aide financière de plus de 150 000 \$...» par les mots «...d'une aide financière d'une valeur supérieure à 150 000 \$ et inférieure à 500 000 \$...». Il poursuit et indique cependant que l'Administration est en faveur de l'ajout, après la section VIII, d'une section dans la directive relative au soutien financier jointe au dossier décisionnel qui se lit comme suit :

- « SECTION IX
RAPPORT ANNUEL »

19. Un rapport détaillant toutes les subventions accordées ainsi que les lieux et l'avancement des travaux liés à chaque subvention devra être déposé au conseil municipal sur une base annuelle »;

Un débat s'engage sur la portion de l'amendement du chef et du leader adjoint de l'opposition officielle à l'effet de modifier le dossier décisionnel, là où requis, et le texte du règlement afin de remplacer les mots «...d'une aide financière de plus de 150 000 \$...» par les mots «...d'une aide financière d'une valeur supérieure à 150 000 \$ et inférieure à 500 000 \$...».

Le chef de l'opposition officielle exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur la portion de l'amendement non agréée du chef et du leader adjoint de l'opposition officielle.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote enregistré sur la portion de l'amendement non agréée du chef et du leader adjoint de l'opposition officielle.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (23)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Bourgeois, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Puzé, Barbe et Zarac (39)

Ouverture des portes: Le conseiller Richard Deschamps entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté contre cette proposition.

Résultat: En faveur : 23
Contre : 40

La présidente du conseil déclare la portion de l'amendement à l'effet de modifier le dossier décisionnel, là où requis, et le texte du règlement afin de remplacer les mots «...d'une aide financière de plus de 150 000 \$...» par les mots «... d'une aide financière d'une valeur supérieure à 150 000 \$ et inférieure à 500 000 \$...», rejetée à la majorité des voix.

La présidente du conseil met aux voix l'article 42.08, tel qu'amendé par l'ajout, dans la directive relative au soutien financier jointe au dossier décisionnel, après la section VIII, de la section suivante :

▪ « SECTION IX
RAPPORT ANNUEL »

19. Un rapport détaillant toutes les subventions accordées ainsi que les lieux et l'avancement des travaux liés à chaque subvention devra être déposé au conseil municipal sur une base annuelle »;

et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.08 1181179015

Règlement 03-009-9

CM19 0365 - (Suite)**Adoption - Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés**

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Jean-François Parenteau.

Le conseiller Parenteau prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration est en faveur de l'amendement du chef et du leader adjoint de l'opposition officielle.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, met aux voix l'article 42.09, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.09 1181179014

Règlement 19-022

CM19 0366**Motion de l'opposition officielle appuyant la mise à jour des études sur la santé respiratoire dans l'Est de Montréal et l'application des dispositions pénales relatives au non-respect des normes en vigueur**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose, avant présentation, une nouvelle version de l'article 65.01 qui se lit comme suit :

Attendu que le 21 août 2018, la Direction régionale de la santé publique (DRSP) a produit un « Avis de santé publique sur les émissions atmosphériques de l'affinerie de cuivre CCR de Montréal-Est » présentant les résultats de la modélisation de la dispersion atmosphériques des émissions de l'affinerie du cuivre CCR de Montréal-Est de 2011 à 2018, et que cet avis mentionne des dépassements importants des normes d'arsenic dans l'air ambiant suscitant une inquiétude justifiée pour la population résidant autour de l'usine et dans les secteurs environnants;

Attendu que les résultats présentes dans ce rapport montrent que la valeur maximale des concentrations moyennes d'arsenic pour une période d'un an modélisée à certains récepteurs résidentiels pour l'année 2018 peut atteindre jusqu'à deux fois la valeur limite prévue à l'annexe K du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (MELCC) sur une zone résidentielle de 3,2 km² s'étendant du boulevard Sherbrooke au fleuve Saint-Laurent et du boulevard Marien à l'autoroute 25, alors que celle-ci atteignait quatre fois la valeur limite pour le même critère pour l'année 2011. Les concentrations modélisées pour les périodes entre 1 h et 8 h représentent un peu moins de 2 fois les normes pour l'arsenic du Règlement 2001-10 de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (le Règlement 90 de la CUM) pour l'année 2018, alors que celles de 2011 représentent presque sept fois les normes du même règlement;

Attendu que ce rapport indique les dépassements observés représentent un risque très faible pour la population; la Direction régionale de la santé publique (DRSP) considère toutefois que des actions concrètes doivent être mises en place afin que la population ne soit pas exposée de façon chronique à des concentrations plus élevées que la norme du MDDELCC et que les concentrations n'augmentent pas au fil du temps;

Attendu que selon les données du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, l'espérance de vie dans l'Est de Montréal est de 9 ans plus basse que dans l'Ouest-de-l'Île (2016), et que plusieurs facteurs peuvent être en cause dont les habitudes de vie et les disparités socio-économiques;

Attendu qu'il est avéré par études mentionnées à l'alinéa 6 que les maladies respiratoires sont plus élevées dans l'Est de Montréal, principalement à Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est et Mercier-Est/Anjou, et ce particulièrement chez les enfants et les personnes âgées;

Attendu que les principales études concernant la qualité de l'air et l'impact sur la santé respiratoire dans l'Est de Montréal sont :

- *Évaluation des excès de maladies respiratoires dans les secteurs de Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est et Mercier-Est/Anjou en 2004 (avec des données de 1995-2000, études sur les effets à court terme),*
- *Études sur la santé respiratoire des enfants montréalais de 6 ans à 12 ans en 2011 (étude sur l'effet à long terme du SO₂ sur les différents types d'asthme);*

Attendu que les analyses de la qualité de l'air de l'Est de Montréal dans ces études ont révélé de plus grandes concentrations de dioxyde de soufre (SO₂), d'ozone (O₃), de sulfure d'hydrogène (H₂S) et certains composés organiques volatils (COV) non polaires (notamment le benzène) qu'ailleurs à Montréal;

Attendu que la qualité de l'air et la présence de rejets industriels dans l'air est soupçonnée ou considérée, à divers degrés par les deux études mentionnées à l'alinéa 6, d'être en partie la cause de plusieurs maladies respiratoires, notamment l'asthme chez les enfants;

Attendu que les maladies respiratoires chez les personnes âgées habitant l'Est de Montréal n'ont pas été étudiées depuis presque 15 ans;

Attendu qu'aucune des deux études n'analysait l'effet de la co-exposition simultanée ou non à diverses substances sur la santé respiratoire des résidents de l'Est de Montréal;

Attendu que le Plan régional de santé publique 2010-2015 de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal identifiait la pollution atmosphérique comme une cause des maladies respiratoires à Montréal et se dotait de l'objectif de « diminuer l'exposition de la population aux différents polluants de l'air »;

Attendu que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) s'est vu déléguer des pouvoirs de fixation des normes d'émission des substances dans l'air par le gouvernement du Québec;

Attendu que le Service de l'environnement, par l'entremise de sa Division de contrôle des rejets industriels et suivi du milieu aquatique a le mandat d'appliquer le Règlement 2010-10 de la CMM dans son ensemble;

Attendu que les normes de la CMM telles que présentées dans le *Règlement relatif à l'assainissement de l'air et remplaçant les règlements 44 et 44-1* (Règlement 90) sont parfois différentes, à la fois dans les quantités, les unités de mesures et du temps d'exposition, des normes du gouvernement du Québec, en raison des approches réglementaires qui sont différentes;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Suzanne Décarie
M. Jean-François Parenteau
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - demande à la Direction de la santé publique de mettre à jour les études sur les maladies respiratoires dans l'Est de Montréal en intégrant :
 - a) la qualité de l'air et les émanations produites par les industries, notamment le dioxyde de soufre (SO₂), l'ozone (O₃), le sulfure d'hydrogène (H₂S) et certains composés organiques volatils (COV) et les particules acides, les particules fines (PM_{2,5}), les métaux, les sources de pollution suivantes, en plus des industries : transport, résidences, commerces et institutions;
 - b) la co-exposition comme variable d'analyse; et
 - c) le temps d'exposition des individus à ces substances;
- 2 - effectue une comparaison en collaboration avec le MELCC et la CMM des différentes approches réglementaires pour identifier les meilleures normes à maintenir et celles à ajuster pour assurer la protection de l'environnement, en tenant compte :
 - a) des nouvelles connaissances en matière d'impact sur la santé et sur l'environnement;
 - b) de la volonté d'harmoniser les unités de mesure et les unités de temps dans un esprit de comparaison avec les normes des autres paliers de gouvernement, notamment celles du gouvernement du Québec; et

- c) des particularités du contexte urbain de l'Agglomération de Montréal qui justifient la présence de normes spécifiquement adaptés aux réalités locales
- 3 - demande à la Direction de la santé publique, si elle le juge requis, d'évaluer le nombre de bornes de mesure de la qualité de l'air qu'il serait nécessaire d'ajouter à Montréal, et principalement dans l'Est de Montréal, pour avoir une mesure complète de la qualité de l'air en général dans l'Est de Montréal;
- 4 - continue d'appliquer les dispositions pénales relatives au non-respect des normes en vigueur telles que définies dans l'article 9.01 du Règlement 90.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.01

CM19 0367

Motion de l'opposition officielle visant à modifier la Loi sur les cités et villes afin de responsabiliser les villes pour les bris de véhicules liés aux nids-de-poule

Attendu que la Ville de Montréal n'est pas tenue responsable des « *dommages causés par l'état de la chaussée ou de la voie cyclable aux pneus ou au système de suspension d'un véhicule* » tel que précisé à l'article 604.1 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV);

Attendu que la LCV n'exclut pas la responsabilité des villes pour des dommages de roue, direction, carrosserie, châssis, système d'échappement et pare-chocs causés par le mauvais état de la voirie;

Attendu que selon CAA-Québec, les dommages aux pneus sont parmi les plus fréquents causés par le mauvais état de la chaussée et la présence de nids-de-poule;

Attendu que la ville-centre a réparé près de 200 000 nids-de-poule en 2018 sur le réseau artériel et plusieurs centaines de milliers d'autres sur le réseau local;

Attendu que les garagistes de la région de Montréal parlent cette année d'un nombre record de bris de véhicules causés par les nids-de-poule, notamment de problèmes de suspension et de crevaisons;

Attendu que selon CAA-Québec, 30 % des automobilistes québécois ont déclaré avoir dû effectuer des réparations sur leur véhicule à cause d'un nid-de-poule au cours des cinq dernières années, et que certains garagistes disent avoir constaté près de 300 crevaisons à Montréal seulement en 30 jours, en 2019;

Attendu que le citoyen qui subit un dommage de la part de la Ville n'a que 15 jours pour réclamer un remboursement à la Ville, un délai que CAA-Québec trouve « extrêmement court » car cette personne peut avoir besoin de ressource ou de conseils et donc de temps pour déposer une réclamation;

Attendu qu'en vertu de la loi et de la jurisprudence, le fardeau de la preuve est exigeant pour condamner les villes pour des dommages liés au mauvais état de la chaussée;

Attendu que l'exonération de responsabilité des villes en matière de voirie va à l'encontre des principes de base de responsabilité civile pour faute et négligence;

Attendu qu'abolir cette exonération de responsabilité des villes en matière de voirie serait une marque d'imputabilité auprès des citoyens et pourrait accélérer la priorisation des ressources financières et humaines nécessaires afin de réduire le nombre de nids-de-poule sur le réseau de voirie de la Ville de Montréal;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Patricia Lattanzio

que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec de modifier :

- 1 - la *Loi sur les cités et villes* afin que soient enlevées les exceptions du deuxième alinéa de l'article 604.1 concernant les pneus et les suspensions;
- 2 - l'alinéa 2 de l'article 585 de la LCV afin d'augmenter le délai de 15 jours civils à 30 jours civils pour faire une réclamation aux villes.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Patricia Lattanzio

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (23)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Bourgeois, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Puzé, Barbe, Deschamps et Zarac (39)

Résultat: En faveur : 23
Contre : 39

La présidente du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM19 0368

Motion de l'opposition officielle - motion non partisane pour assurer l'avenir de la Biosphère

La conseillère Chantal Rossi dépose, avant présentation, une nouvelle version de l'article 65.03 qui se lit comme suit :

Attendu que la Biosphère, ex-pavillon des États-Unis, est un legs de l'Exposition universelle de 1967;

Attendu que la Biosphère est aujourd'hui l'une des structures les plus emblématiques du patrimoine bâti et représente une partie importante de l'histoire de Montréal;

Attendu que la Biosphère a été transformée en musée de l'environnement en 1995, avec un bail octroyé au gouvernement fédéral prenant fin le 31 décembre 2019;

Attendu que le musée de la Biosphère est passé de 45 employés en 1995 à 31 en 2013, puis à 7 aujourd'hui, et que les programmes éducatifs pour la jeunesse ont été abandonnés, faute de financement;

Attendu qu'aucune entente n'est conclue avec le gouvernement fédéral, alors qu'il ne reste qu'un peu moins de 10 mois avant la fin du bail de la Biosphère;

Attendu que lors de la consultation menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur l'avenir du parc Jean-Drapeau, tenue à l'automne 2018, l'architecte Philippe Lupien a déposé un projet de musée et que l'Institut Buckminster Fuller a exprimé sa volonté de voir la Biosphère devenir un « centre d'innovation planétaire de renommée mondiale »;

Attendu que la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), Culture Montréal, Héritage Montréal et le Conseil régional en environnement (CRE) de Montréal ont adressé une lettre au premier ministre Justin Trudeau demandant d'assurer l'avenir de la Biosphère;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Josué Corvil
M. Luc Ferrandez

Et résolu :

- 1 - que la Ville de Montréal poursuive les pourparlers déjà entamés avec le gouvernement fédéral pour en arriver à une entente qui assurera la pérennité financière à long terme de la Biosphère, qui poursuivra la promotion de sa vocation environnementale, son rayonnement local et international, tout en maintenant un accès public;
- 2 - que la Ville de Montréal poursuive une réflexion, en collaboration avec toutes les parties prenantes, sur le rôle de la Biosphère et de Montréal comme plaque tournante dans la lutte contre les changements climatiques et comme lieu d'innovation planétaire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.03

CM19 0369

Motion de l'opposition officielle visant à mandater la Vérificatrice générale de la Ville de Montréal de vérifier la stratégie et la mise en œuvre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles

Attendu qu'en 2009, la Ville de Montréal a adopté un *Plan directeur de gestion des matières résiduelles* (PDGMR) afin de respecter à la fois l'orientation de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), mais aussi la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*;

Attendu que dans les grands objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* se trouvent la valorisation de 60 % des matières organiques et le bannissement de leur enfouissement en 2020;

Attendu que pour répondre à ces objectifs, la Ville de Montréal s'est dotée d'un plan pour la construction de quatre CTMO à Saint-Laurent, Montréal-Est, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et LaSalle, et d'un centre de prétraitement à Montréal-Est;

Attendu que le PDGMR avait comme principes directeurs l'autonomie régionale et l'équité territoriale des centres de traitement des matières organiques (CTMO);

Attendu que les coûts de l'ensemble du projet se chiffraient à 199 M\$ en 2010; à 223 M\$ en 2012; à 344 M\$ en 2017; et finalement à 589 M\$ aujourd'hui, ce qui représente 300 % du prix de 2010 ou 171 % du prix de 2017;

Attendu que l'Administration a modifié la stratégie du PDGMR en octroyant seulement un contrat pour le CTMO de l'arrondissement de Saint-Laurent, en annulant l'appel d'offres du CTMO de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et en remettant en question la construction des autres CTMO, sans aucune consultation ou présentation d'une nouvelle stratégie;

Attendu que la Ville de Montréal a procédé avec l'octroi d'un contrat 175 M\$ à l'entreprise SUEZ Canada Waste pour la réalisation d'un centre de traitement des matières organiques par compostage dans Saint-Laurent et qu'elle négocie avec la même firme, seule soumissionnaire pour le centre à Montréal-Est;

Attendu que depuis la création de ce projet, les coûts ont explosé, et que la valeur du contrat de Saint-Laurent est 51 % supérieure à la dernière estimation de la Ville;

Attendu que le PTI 2019-2021, adopté en novembre 2018, ne contient pas l'augmentation de coût du CTMO de Saint-Laurent de 29 M\$ pour la période 2021-2026, que l'administration connaissait six mois avant lors de l'ouverture des soumissions;

Attendu que des projets majeurs de CTMO construits dans les dernières années coûtent moins cher qu'à Montréal pour un traitement équivalent ou supérieur en tonnes de déchets;

Attendu que selon ses propres projections, la Ville ne respectera pas les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*;

Attendu que le Vérificateur général a déjà exposé dans son rapport de 2017 les manques de la Ville sur la question de la gestion des matières résiduelles et qu'il serait utile d'intégrer les CTMO dans une nouvelle analyse;

Attendu que le rapport de la Vérificatrice générale ne peut qu'améliorer à la fois l'octroi de ce type de contrat, la création des autres centres de traitement et plus généralement les façons de faire à l'interne;

Attendu qu'il est dans l'intérêt des citoyens que le bureau de la Vérificatrice générale soit mandaté afin de vérifier la stratégie de la Ville de Montréal dans le domaine de la gestion des matières résiduelles;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Lionel Perez

que le conseil municipal :

- 1 - mandate la Vérificatrice générale, Mme Michèle Galipeau, de vérifier l'ensemble de la stratégie et des plans d'affaires visant à la création des centres de traitement des matières organiques pour respecter le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles* et les grands objectifs de gestion des matières résiduelles.
- 2 - invite le comité exécutif, conformément à la loi, pour autoriser, le cas échéant, les budgets nécessaires afin que la Vérificatrice générale puisse exécuter ce mandat avec diligence sans que cela n'affecte ses obligations principales au sens de la loi.

À 16 h 15, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.04.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.04.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (23)

Votent contre: Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Bourgeois, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Puzé, Barbe, Deschamps et Zarac (37)

Résultat: En faveur : 23
Contre : 37

La présidente du conseil déclare l'article 65.04 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

CM19 0370

Motion de l'opposition officielle visant à modifier la date de l'assemblée ordinaire du conseil de Ville du 21 octobre au 28 octobre 2019

Attendu que le 6 novembre 2006, la Chambre des communes a adopté le projet de loi C-16 qui oblige la tenue d'élections générales le 3^{ème} lundi du mois d'octobre, quatre ans après l'élection précédente;

Attendu que l'élection fédérale de 2019 et le conseil ordinaire de la Ville de Montréal d'octobre se dérouleront tous deux le lundi 21 octobre;

Attendu qu'une élection est un événement démocratique important et que la Ville devrait encourager les gens à s'y intéresser et à y participer quelque soit le palier de gouvernement;

Attendu que la tenue d'une période de questions des citoyens durant le conseil municipal est incompatible avec l'incitation à aller voter;

Attendu que toute personne travaillant à la Ville, élue ou fonctionnaire, devrait avoir tout le temps pour voter lors du 21 octobre;

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

que le conseil municipal demande au comité exécutif de réviser la date de l'assemblée ordinaire du conseil de ville du 21 octobre 2019 et qu'elle soit reportée au 28 octobre 2019.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.05.

Avant de donner suite à la demande de vote, la présidente du conseil cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, afin qu'il exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. Michel Bissonnet

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.05.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (26)

Votent contre: Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Bourgeois, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau et Puzé (34)

Résultat: En faveur : 26
Contre : 34

La présidente du conseil déclare l'article 65.05 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

CM19 0371

Motion non partisane visant le partage des indicateurs stratégiques mensuels de la STM avec le conseil municipal et l'ensemble de la population

Attendu que le conseil municipal s'engage à offrir aux Montréalais un système de transport de classe mondiale et appuie les mesures permettant d'augmenter le niveau de service;

Attendu que, s'il était mieux informé, le conseil municipal serait en meilleure position pour évaluer les stratégies qu'il élabore afin de veiller au succès du système de transport en commun de l'agglomération;

Attendu que le conseil municipal prône l'amélioration des connaissances de la population sur le rendement de la Société de transport de Montréal (STM), qui exploite le système de transport en commun sur le territoire de l'agglomération, afin d'éclairer le débat public relatif aux choix que doit faire le conseil dans ses efforts pour accroître la part modale du transport en commun;

Attendu que la STM fournit tous les mois à son conseil d'administration un rapport mensuel résumant ses principaux indicateurs de rendement;

Attendu que ces indicateurs, qui comprennent des renseignements très divers comme la ponctualité des autobus, le nombre de passagers qui arrivent à destination à temps, le nombre d'interruptions de services de plus de 5 minutes du métro, etc. ne comprennent pas de renseignements nécessairement confidentiels;

Attendu qu'un récent débat entre un conseiller et un journaliste concernant certaines des statistiques comprises dans les indicateurs a suscité un important intérêt dans les médias et plusieurs commentaires de la population;

Attendu que le fait de recevoir les indicateurs stratégiques tous les mois aiderait le conseil municipal dans son travail courant;

Attendu que certains des indicateurs stratégiques sont déjà publiés sur le site Web de la STM;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

- 1- que le conseil municipal invite la STM à fournir ses indicateurs stratégiques mensuels afin qu'ils puissent être déposés chaque mois, lors des séances ordinaires du conseil municipal;
- 2- que la STM soit invitée à publier, tous les mois, tous ses indicateurs de rendement sur son site Web.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose les documents suivants :

- Résolution du conseil d'administration de Trajectoire Québec en date du 11 mars 2019;
- Chief Executive Officer's Report - February 2019 Update;
- Toronto Transit Commission CEO's Report - December 2018;
- Trans Link - 2017 Transit Service Performance Review.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.06.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (26)

Votent contre: Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Bourgeois, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau et Pauzé (35)

Résultat: En faveur : 26
Contre : 35

La présidente du conseil déclare l'article 65.06 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.06

Article 65.07

Motion non partisane visant à défendre le droit des citoyens à participer au processus de prise de décisions en veillant à ce que les commissions permanentes du conseil municipal se conforment ou dépassent les exigences des règlements municipaux en matière d'assemblées publiques

Le conseiller Marvin Rotrand propose, avec le consentement de l'appuyeur de la motion, le conseiller Alan DeSousa, de reporter la motion inscrite à l'article 65.07 à la prochaine assemblée du conseil municipal, en vertu du 2^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

À 17 h, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE